2019

SEVADEC

RAPPORT ANNUEL

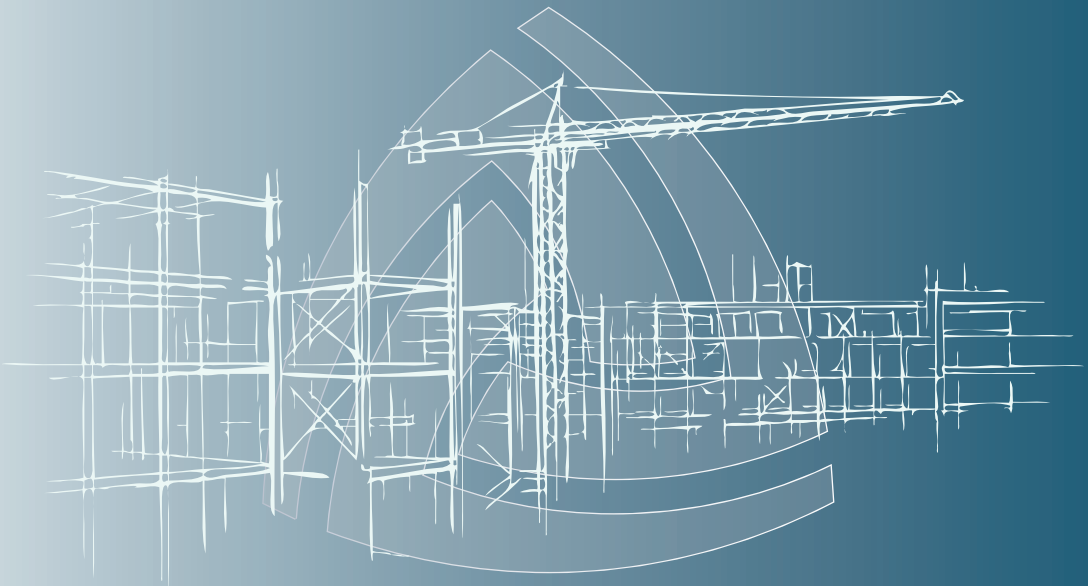

SOMMAIRE

01 PRESENTATION GENERALE / P. 6

02 PREVENTION DES DECHETS / P. 16

03 CENTRE DE TRI / P. 19

04 BIOMETHANISATION / P. 24

05 DECHETERIES / P. 30

06 CENTRE DE TRANSFERT / P. 34

07 P.V.D.R. / P. 36

08 VIE DU SYNDICAT / P. 38

09 COMMUNICATION / P. 42

10 SYNTHESE / P. 46

11 LEXIQUE / P. 50

Edito

Mr Guy ALLEMAND
Président du SEVADEC

Ce nouveau rapport d'activité retrace l'année d'exercice 2019 du SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de VAlorisation des DÉchets du Calaisis). Il vous permettra de découvrir le syndicat au travers de ses différents pôles d'activités, illustrés par des graphiques et des photos.

2019 marque également la pose de la 1ère pierre du futur Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels ainsi que du nouveau centre administratif, plus grand, de conception moderne et d'Haute Qualité Environnementale.

Cette volonté de construire sur notre plate-forme environnementale un P.V.D.R. (Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels) découle d'une évidence. En qualité « d'entreprise de service public », nous avons pour objectif de répondre à la législation en vigueur et d'apporter toutes les solutions permettant de limiter les coûts financiers mais aussi environnementaux, pour nos concitoyens.

Techniquement, le P.V.D.R. est une solution novatrice puisqu'il permettra, par différents procédés, d'optimiser le traitement des déchets condamnés encore actuellement à l'enfouissement. Demain, avec ce nouvel équipement, nous bannirons jusqu'à 81 % de déchets enfouis.

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité de notre politique environnementale en faveur de la sensibilisation, de la réduction, du tri, de la valorisation et du recyclage de nos déchets ménagers. Ce sont des missions incontournables pour la préservation de notre cadre de vie.

Environnementalement vôtre,

Guy ALLEMAND,
Président du SEVADEC

J'agis on y GAGNE !

PRESENTATION GENERALE

CREATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :

Grand Calais Terres & Mers :
Communauté d'Agglomération composée de 14 communes et de 105 322 habitants.

La C.C.R.A. :
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 27 479 habitants.

La C.C.P.O. :
Communauté de Communes Pays d'Opale composée de 23 communes et de 25 414 habitants.

CARTE DU TERRITOIRE

52 communes
158 215 habitants

Déchèteries

Centre de transfert

Centre de tri

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.)

Centre administratif

Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)

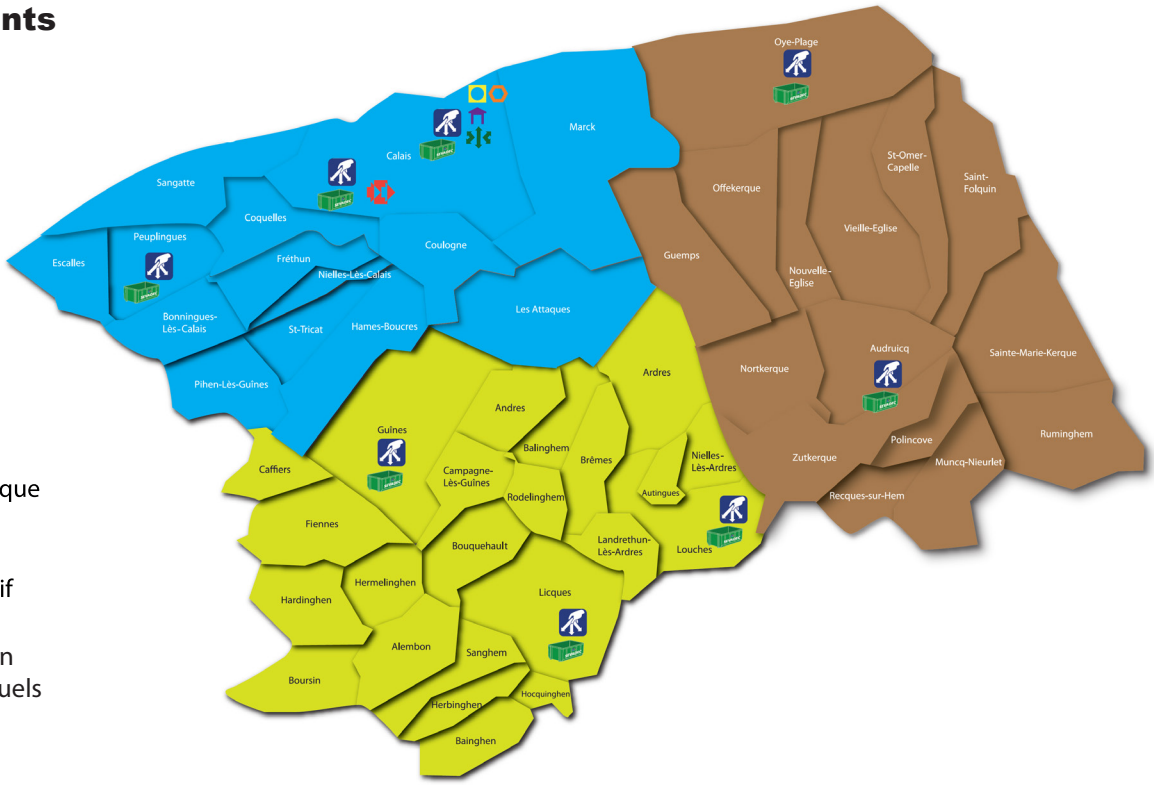

LES COMPETENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,
- (...) ».

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.
Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.
(...)
Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :
- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

LES INCIDENCES DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Dans le cadre de la Loi NOTRe, le Préfet a adopté un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui a entraîné la fusion de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis (C.C.S.O.C.) et de la Communauté de Communes des Trois Pays (C.C.3.P.) ainsi qu'une extension du périmètre de Cap Calaisis aux Communes de Fréthun, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais et Les Attaques à la date du 1er janvier 2017 et Escalles en date du 1er avril 2017. Une communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un syndicat mixte étant substituée de plein droit à ce dernier pour la totalité des compétences qu'il exerce, le S.M.I.R.T.O.M. a donc été dissous, à cette même date, en application des dispositions de l'article R 5214-1-1 du C.G.C.T.
La substitution de la Communauté de Communes Pays d'Opale (issue de la fusion de la C.C.S.O.C. avec la C.C.3.P.) au S.M.I.R.T.O.M. a eu pour effet de la faire devenir membre du SEVADEC en lieu et place de celui-ci. Il convient de préciser que ces différentes mesures n'entraînent aucune modification du périmètre démographique et géographique du SEVADEC.

INTEGRATION DE NOUVELLES COMMUNES AU SEIN DE GRAND CALAIS TERRES & MERS

Depuis le 1er décembre 2019, les communes de Bonningues-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat ont intégré l'agglomération de Grand Calais Terres & mers. Cette dernière est désormais composée de quatorze communes. La Communauté de Communes Pays d'Opale compte, dorénavant, 23 communes.

HISTORIQUE

2000

Création du Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis

2003

Lancement de la première plate-forme H.Q.E. française de valorisation des déchets

2004

- Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq),
- Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes H.Q.E.

2005

- Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guînes et Louches)

2006

- Mise à disposition du centre de transfert (1er janvier)
- Construction de l'usine de biométhanisation

2007

- Mise en service de l'usine de biométhanisation

2008

- Mise en service de 2 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Peuplingues et Calais Epinal)

2009

- Mise en service de la 8ème déchèterie du SEVADEC (Licques)

- Signature du Programme Local de Prévention (P.L.P.) entre le SEVADEC et l'ADEME

2010

2019

- Réhabilitation de la déchèterie d'Oye-Plage
- Démarrage des travaux du P.V.D.R.
- Extension de la dalle de compost du C.V.O.
- Acquisition d'un rouleau compacteur sur berce
- informatisation de la gestion des déchèteries

2018

- Réhabilitation de la déchèterie d'Audruicq
- Signature du marché pour l'exploitation du Centre de Valorisation Organique pour la période 2019-2024
- Développement de la filière plâtre en déchèterie
- Mise en place de la vidéosurveillance en déchèterie

2017

- Signature du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)
- Mise en place de la filière plâtre en déchèterie

2016

- Marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R.
- La capacité de traitement des emballages du centre de tri passe à 33 000 tonnes/an

2015

- Partenariat avec Opale Vélo Services (collecte pièces et vélos)
- Partenariat avec le lycée du Détroit de Calais (gestion des déchets)
- 31 déc. : fin du 1er Programme Local de Prévention (P.L.P.)

2014

- Nouvelle signalétique dans les déchèteries
- Nouvelle compétence : construction d'un C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)
- Nouvelle identité visuelle (logo, slogan...)
- Mise en place de la filière Ecomobilier en déchèterie

2013

- Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem) le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes

2012

- Travaux de modernisation du centre de tri

2011

- Partenariat avec la ressourcerie F.A.C.E. Valo (réemploi en déchèterie)

EQUIPEMENTS DU SEVADEC

SEVADEC
CENTRE DE TRI

Le centre de tri :

Lieu de traitement et de valorisation des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.
Capacité maximale : 33 000 tonnes/an + une plate-forme de regroupement du verre.

SEVADEC
CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

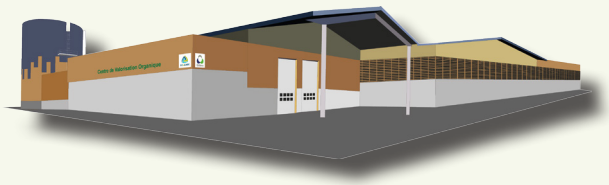

Le centre de valorisation organique :

Lieu de traitement et de valorisation des déchets verts, des fermentescibles, des huiles et des graisses alimentaires par biométhanisation.
Capacité maximale : 28 000 tonnes/an (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).

SEVADEC
DECHETERIES

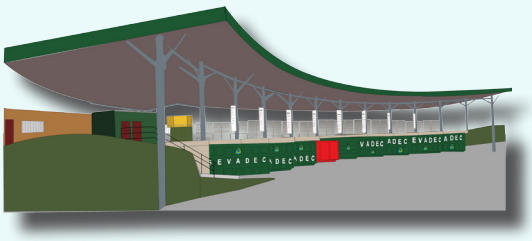

8 déchèteries :

Audruicq, Calais Monod, Calais Epinal, Guînes, Licques, Louches, Oye-Plage et Peuplingues.

SEVADEC
CENTRE DE TRANSFERT

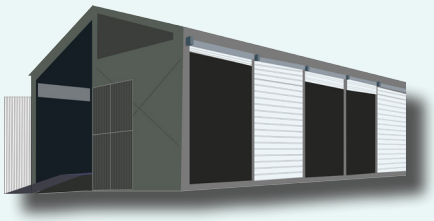

Le centre de transfert :

Installation intermédiaire qui permet de regrouper les déchets condamnés à l'enfouissement (Ordures Ménagères Résiduelles).

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DES DÉCHETS MUNICIPAUX *

Déchets municipaux
109 981,53 tonnes

D.M.A.
(Déchets Ménagers et Assimilés)
104 811,47 tonnes

O.M.A.
(Ordures Ménagères et Assimilées)
71 634,71 tonnes

Ordures Ménagères Résiduelles
40 266,54 tonnes
254,51 Kg /an /habitant

Emballages
7 614,89 tonnes
48,13 Kg /an /habitant

Biodéchets
17 328,96 tonnes
109,53 Kg /an /habitant

Verre
6 424,32 tonnes
40,60 Kg /an /habitant

Déchèteries
31 807,49 tonnes
201,04 kg /an /habitant

Encombrants
692,47 tonnes

Déchets verts
676,80 tonnes

Déchets des collectivités
(déchets des espaces verts publics, déchets de voirie, déchets des marchés, déchets issus de l'assainissement...)
5 170,06 tonnes

Taux de valorisation matière
53,51 %

Taux de valorisation énergétique
2,24 %

*Déchets des collectivités adhérentes hors prestations de services

Mr Guy ALLEMAND
(Grand Calais Terres & Mers)
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » et qui est composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Les délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.

Les membres du bureau

Mr Emmanuel AGIUS
(Grand Calais Terres & Mers)
Vice-président
Délégué aux travaux

Mr Marc BOUTROY
(Grand Calais Terres & Mers)
Vice-président
Délégué à la communication

Mr Frédéric COPPIN
(C.C.R.A.)
Vice-président
Délégué Q.S.E.

Mr Gérard GRENAT
(Grand Calais Terres & Mers)
Vice-président
Délégué aux finances

Mr Thierry Guilbert
(C.C.P.O.)
Vice-président
Délégué au personnel

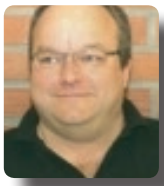

Mr Antoine PERALDI
(C.C.P.O.)
Membre du bureau

Mr Guy VERMERSH
(C.C.R.A.)
Membre du bureau

Grand Calais Terres & Mers

Représentants de Grand Calais Terres & Mers

Les délégués titulaires

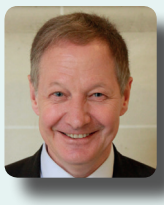

Mr Guy ALLEMAND

Mr Emmanuel AGIUS

Mr Régis BIOUSSE

Mr Marc BOUTROY

Mme Natacha BOUCHART

Mme Véronique DESEIGNE

Mr Alain FAUQUET

Mr Gérard GRENAT

Mr Michel HAMY

Mme Nicole HEUX

Mr Philippe MIGNONET

Les délégués suppléants

Mr Guy BEGUE

Mme Malika BOUAZZI

Mr Gérard CLAIS

Mme Michèle DUCLOY

Mme Joelle LANNOY

Mr Fabrice MARTIN

Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Mme Corinne NOEL

Mme Chantal POTIER

Mr Philippe VERON

Mr Henri WAROCZYK

GRAND CALAIS
Terres & Mers

Communauté de Communes Pays d'Opale

Représentants de la C.C.P.O.
(Communauté de Communes Pays d'Opale)

Les délégués titulaires

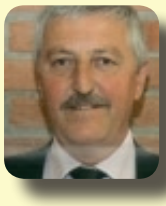
Mr Bruno DEMILLY

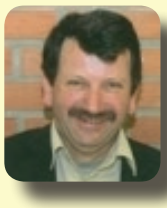
Mr Pascal GAVOIS

Mme Brigitte MARCQ

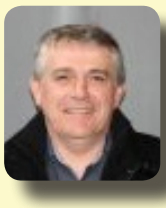
Mr Thierry Guilbert

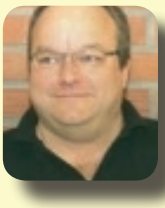
Mr Antoine PERALDI

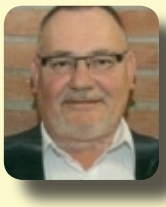
Mr Jean-Claude VANDENBERGUE

Les délégués suppléants

Mme Anne DECAESTECKER

Mr Christophe DUPONT

Mr Yves LE BERRE

Mr Fabrice PONTHIEU

Mr Clothilde ROBERVAL

Mme Thérèse VASSEUR

PAYS d'OPALE
Communauté de communes

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

Représentants de la C.C.R.A.
(Communauté de Communes de la Région d'Audruicq)

Les délégués titulaires

Mr Frédéric COPPIN

Mr Charles COUSIN

Mr Olivier PLANQUE

Mr Thierry ROUZE

Mr Guy VERMERSH

Les délégués suppléants

Mme Evelyne CARON

Mr Yves ENGRAND

Mme Caroline FONTAINE

Mr Olivier MAJEWICZ

Mr Daniel PIQUET

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

ORGANIGRAMME DES SERVICES

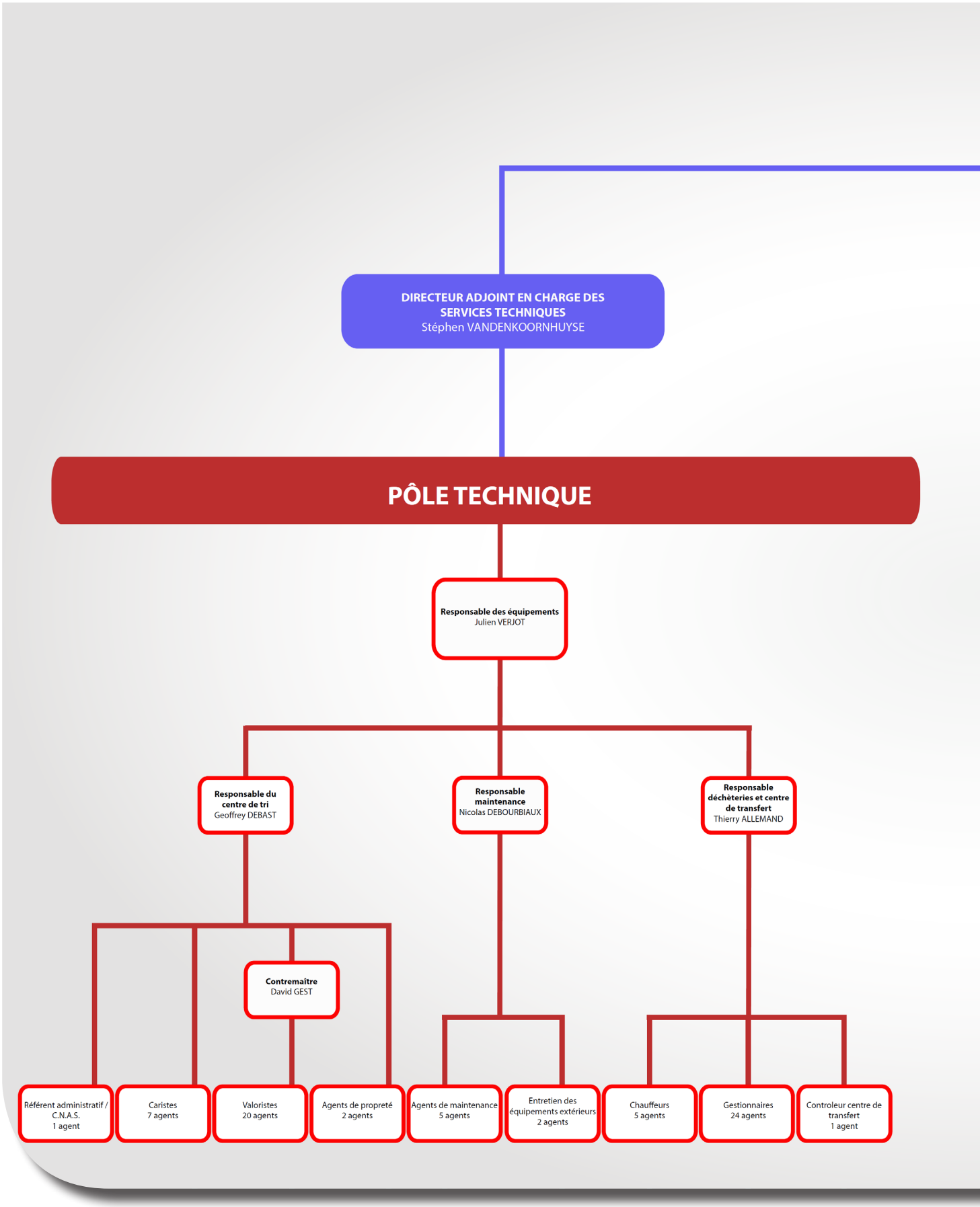

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Laurent LETREN

RESPONSABLE PÔLE RESSOURCES
Benjamin DUCAMP

PÔLE DEVELOPPEMENT & Q.S.E.

Responsable développement & Q.S.E.
Mr Pierre COLLIER

Chargé de mission
1 agent

PÔLE RESSOURCES

Accueil / Administration
1 agent

Finances / Marchés publics
1 agent

Ressources Humaines
3 agents

Communication
2 agents

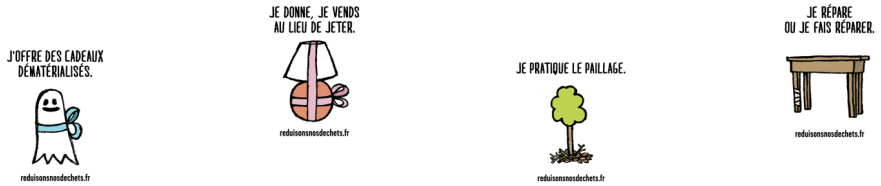

LA PREVENTION DES DECHETS

LA REDUCTION DES DECHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (sur une période de 5 ans)
(Ordures Ménagères et Assimilées). La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

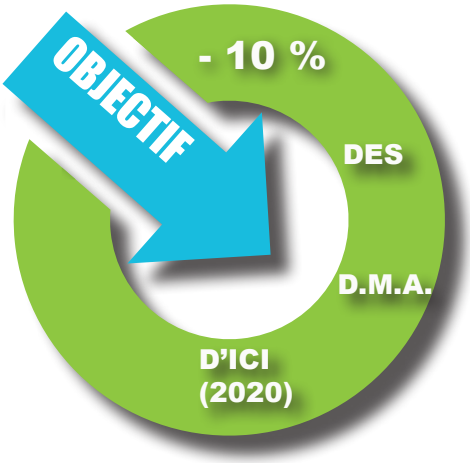

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Pour y parvenir, le SEVADEC poursuit les actions engagées (« Stop pub », lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les produits toxiques, retour de la consigne des bouteilles en verre...) et met l'accent sur certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne la thématique du réemploi et de la réparation.

LA JOURNEE DU REMPLOI ET DE LA REPARATION

Un «village» consacré au réemploi et à la réparation était installé sur le site du Channel, scène nationale, le samedi 21 septembre 2019 (10h00 - 18h00).
Au total, 41 intervenants ont été présentés (associations, artistes, animations, manèges...) afin de sensibiliser les habitants au réemploi, à la réutilisation et à la réparation.

L'édition 2019 a comptabilisé 2 153 personnes enregistrées durant toute la journée.

Les partenaires présents ont animé des stands tout en démontrant leur savoir-faire : relooking de meubles, fabrication de bijoux et d'accessoires, fabrication de pièces «détachées» (imprimante 3D), deux Repair Cafés (réparation sur place de petits électroménagers ou sur des jouets), sociétés locales prônant la lutte contre l'obsolescence programmée ou esthétique, téléphones protables... D'autres exposants ont démontré, en direct, leur talent et ont proposé aux visiteurs différentes astuces pour détourner des objets du quotidien, en organisant des ateliers pour petits et grands.

Nous avons associé, cette année, davantage de scolaires. Des élèves et des professeurs du Lycée Jean Bosco de GUÎNES, du Lycée du Détroit de CALAIS ont assuré des défilés de mode, rythmant ainsi ce «village» consacré au Réemploi. Nous avons, également, été enchantés de la prestation et de l'inventivité des tenues présentées par les enfants du C.L.A.E.P.P. de CALAIS (Centre de Loisirs et d'Accueil de la Porte de Paris). Les tenues présentées lors des différents défilés ont été confectionnées avec des matériaux de récup' (sacs en plastique ou en papier, emballages, bandes vidéo, jeans usagés...).

LA COLLECTE DES TEXTILES

Le Grand Calaisis compte aujourd'hui 91 points de collecte des T.L.C. (Textiles, Linges, Chaussures) contre 24 en 2011. Ce réseau permet de collecter et de valoriser, à hauteur de 95 %, les T.L.C. et, par conséquent, d'éviter de les envoyer vers les centres d'enfouissement.

Tonnages des T.L.C. collectés sur le territoire du SEVADEC (en tonnes)

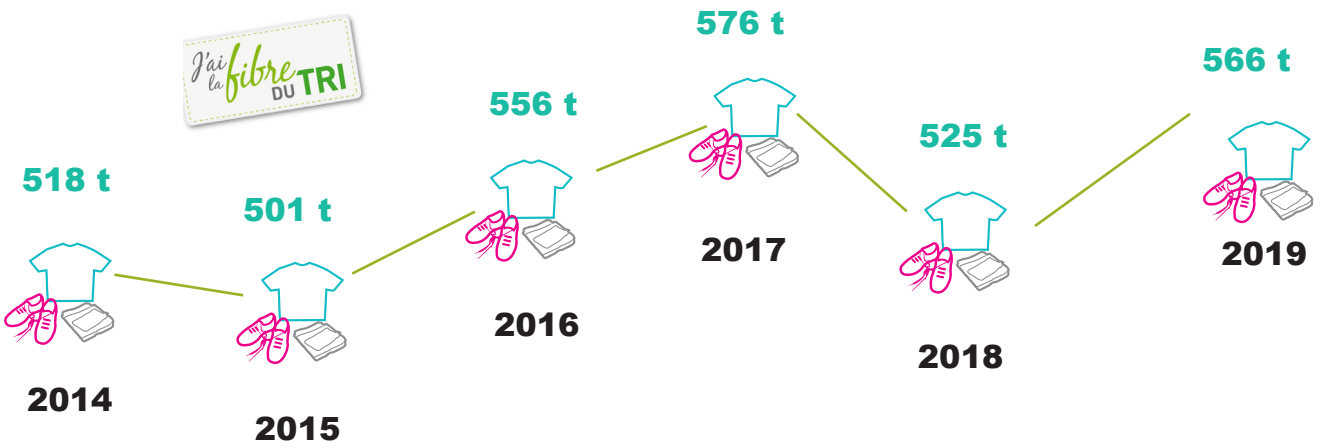

Parmi les 566 tonnes collectées sur le territoire (hausse de 7,8% par rapport à 2018), 101 tonnes proviennent de la collecte effectuée au sein de nos déchèteries.

OPALE VELO SERVICES

L'association Opale Vélo Services propose la vente de vélos réemployés ou de pièces détachées à ses adhérents et propose également des animations à l'ensemble de la population.

Durant l'année 2019, le partenariat entre le SEVADEC et Opale Vélo Services a permis de poursuivre la collecte de cycles et de pièces sur les déchèteries du Calaisis. Ainsi, grâce à la collecte sur les déchèteries, 192 vélos ont été récupérés en vue d'être réparés et réemployés.

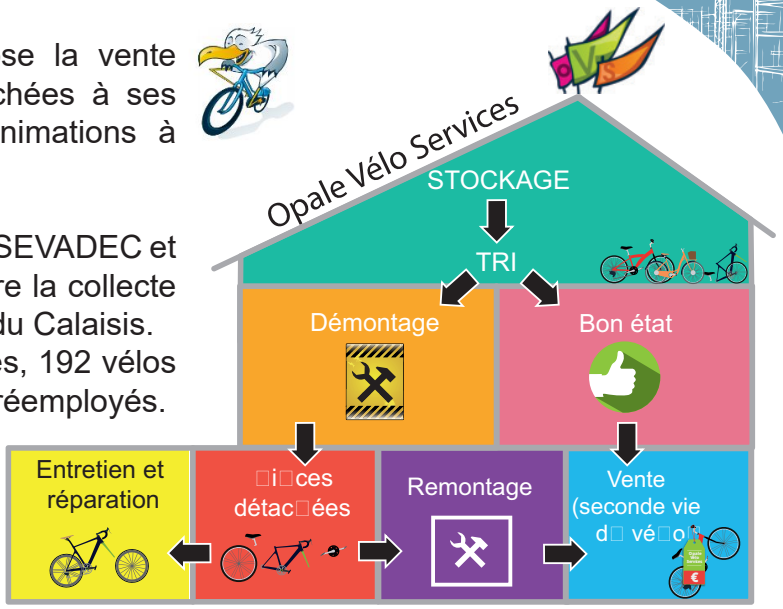

PRET DE MATERIEL

L'exposition itinérante a été prêtée du vendredi 19 avril au vendredi 17 mai 2019 à la Ferme des Aigrette, située sur la commune de Marck, dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, au tri et la réduction des déchets.

L'exposition se décline en trois thématiques relatives à la réduction des déchets (10 panneaux informatifs, intératifs et ludique) :

- thématique 1 : la face cachée de nos déchets,
- thématique 2 : la composition de notre poubelle,
- thématique 3 : une journée bien remplie.

BILAN EN CHIFFRES

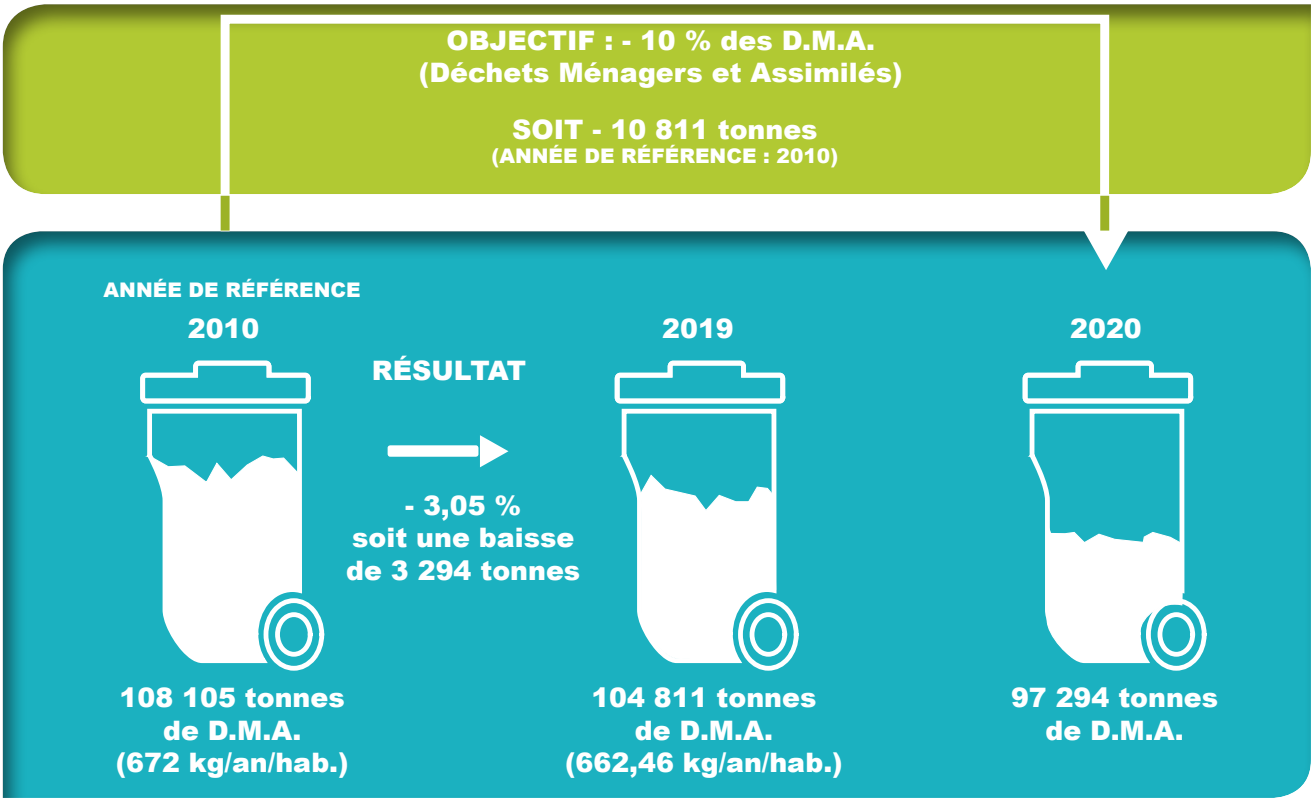

LE CENTRE DE TRI

RECAPITULATIF DES TONNAGES D'EMBALLAGES

Tonnages et parts mensuels d'emballages ménagers des collectivités membres entrant au centre de tri (2019).

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
En tonnes	4 353,13	1 581,32	1 680,44	7 614,89
En %	57,16	20,77	22,07	100 %

Au cours de l'année 2019, le centre de tri a vu transiter 7 614,89 tonnes d'emballages ménagers provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une hausse de 2,45 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2018.

Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres

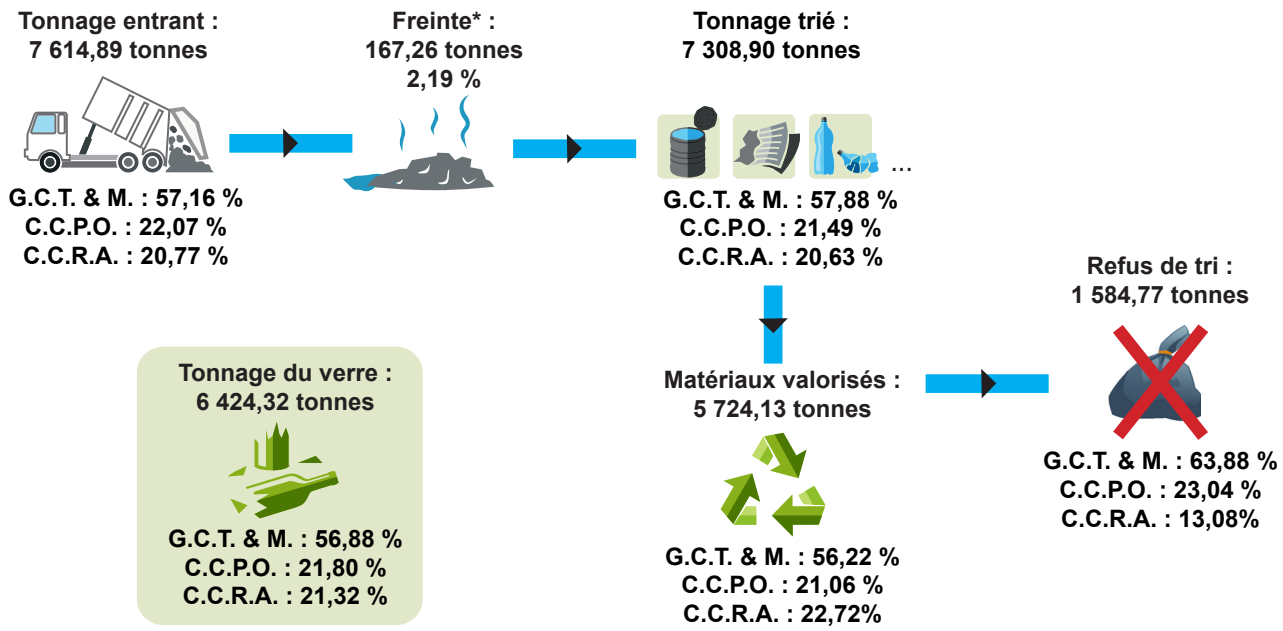

*** Freinte** : variation entre le bilan des tonnages entrants et sortants sur un centre de tri en raison des variations du taux d'humidité, des envols, du stock et du fonctionnement général du centre de tri.

Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant au centre de tri en 2019

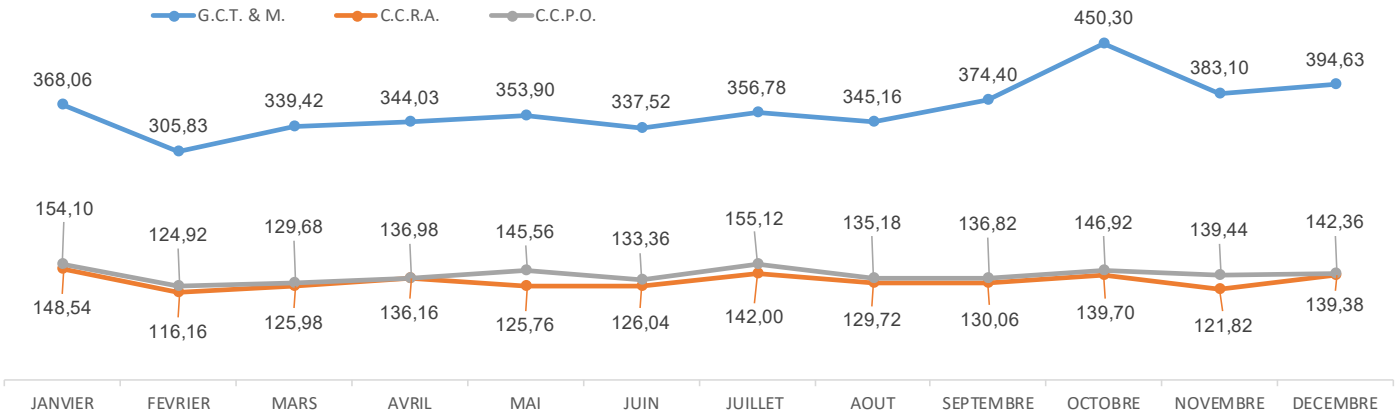

Les évolutions mensuelles des tonnages sont similaires à celles des années précédentes à savoir :

- une augmentation pour les mois de janvier et de décembre compte tenu des fêtes de fin d'année,

- une chute des tonnages en février compte tenu du nombre inférieur de jours dans le mois,

- une légère diminution durant la période estivale due aux départs en vacances.

Le seul changement concerne la collecte de Grand Calais Terres & Mers qui, à partir d'octobre, a vu une partie des fermentescibles (papier) être orientée vers le flux des emballages.

Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC

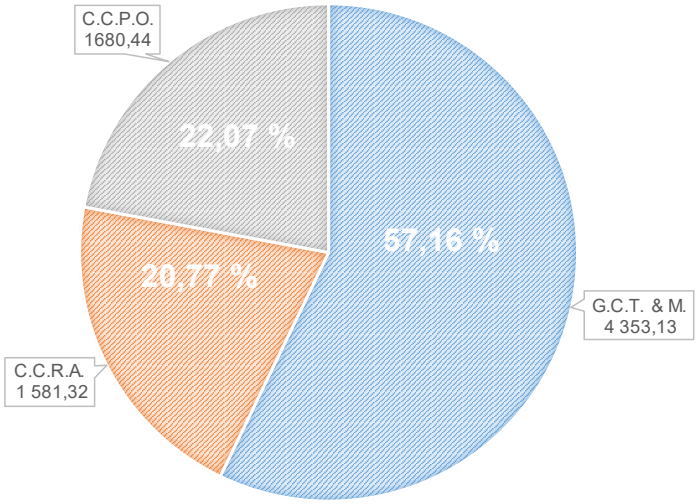

Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes

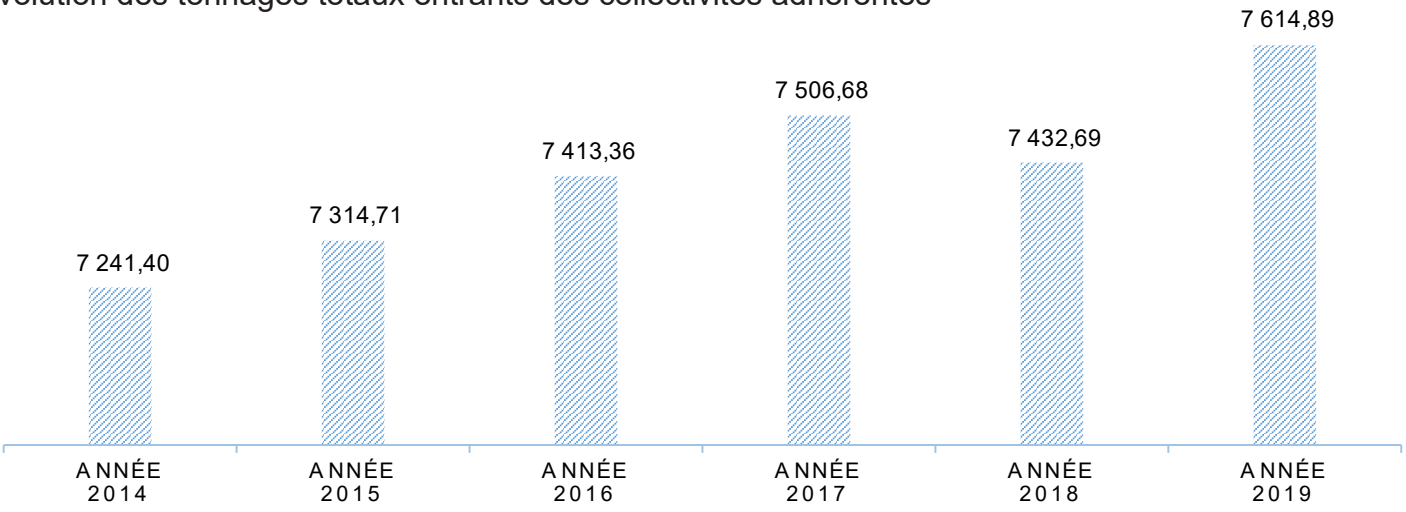

Depuis 2014 et la perte de 11 communes subie suite à la réforme territoriale, et comme chaque année, la tendance des tonnages entrants était à la hausse avec une progression en 2017 de 93,32 tonnes par rapport à 2016. En 2018, il a été remarqué une baisse de 0,98 % représentant 73,99 tonnes par rapport à 2017. Cette année nous observons une augmentation de 2,45 % d'augmentation soit 182,20 tonnes de plus qu'en 2018.

Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.

Grand Calais Terres & Mers

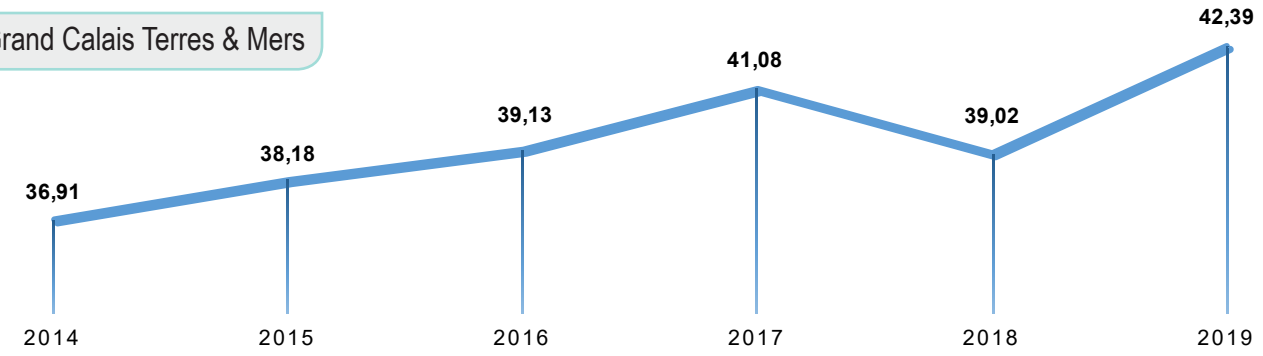

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

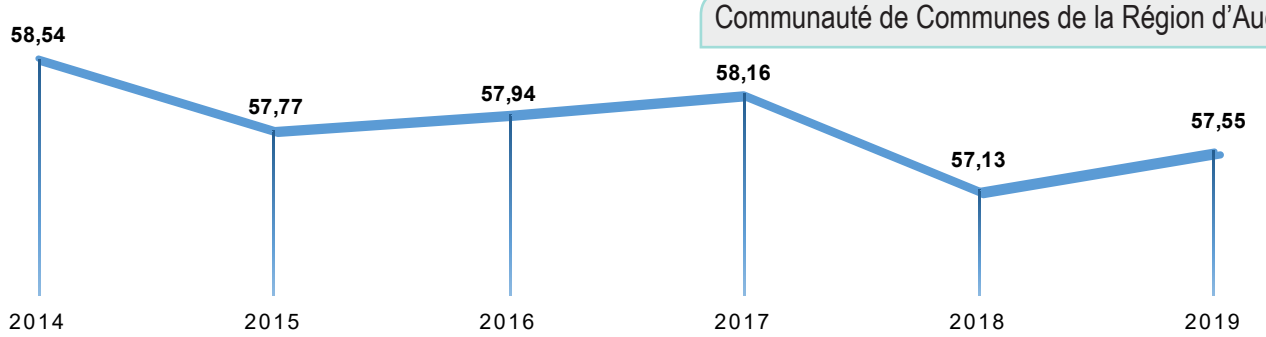

Communauté de Communes Pays d'Opale

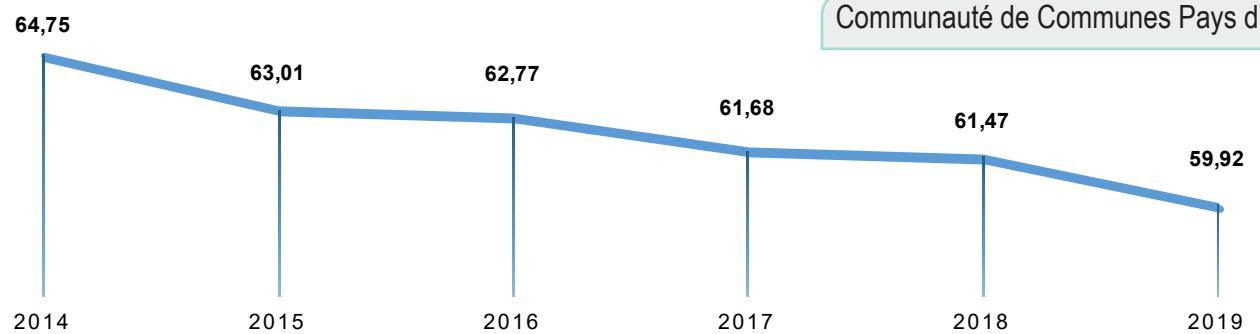

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC

48,13 Kg

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire national

45,90 Kg

Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
PAPIER	763,84	574,13	441,47	1779,44
EMR	786,51	265,44	247,77	1299,72
Gros de magasin	728,74	251,45	233,35	1213,54
PET CLAIR	411,21	86,90	125,48	623,59
ACIER	212,49	54,99	66,69	334,17
PEHD	164,47	39,98	42,85	247,30
PET FONCÉ	68,18	12,36	21,17	101,71
TETRA	52,69	11,71	18,97	83,37
ALU	30,02	3,40	7,87	41,29
Refus de tri	1012,31	207,37	365,09	1584,77
Total	**4230,46**	**1507,73**	**1570,71**	**7308,90**

Pour l'année 2019, le SEVADEC a réceptionné 7 614,89 tonnes d'emballages et en a trié 7 308,90 tonnes.

Cette différence entre le tonnage entrant et celui réellement trié s'explique par l'existence d'un stock de déchets restant à trier au 31 décembre 2019 et d'une «freinte».

Exemple :

Une bouteille d'eau contenant encore du liquide pèse 560 g lorsqu'elle entre au centre de tri. Or, à sa sortie et après avoir été conditionnée (pressée) sous forme de balle, elle ne pèse que 35 g. L'eau contenue dans la bouteille part au sein du réseau assainissement et il ne reste que le plastique. Le principe est le même pour les cartons mouillés ou les autres matériaux.

Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri

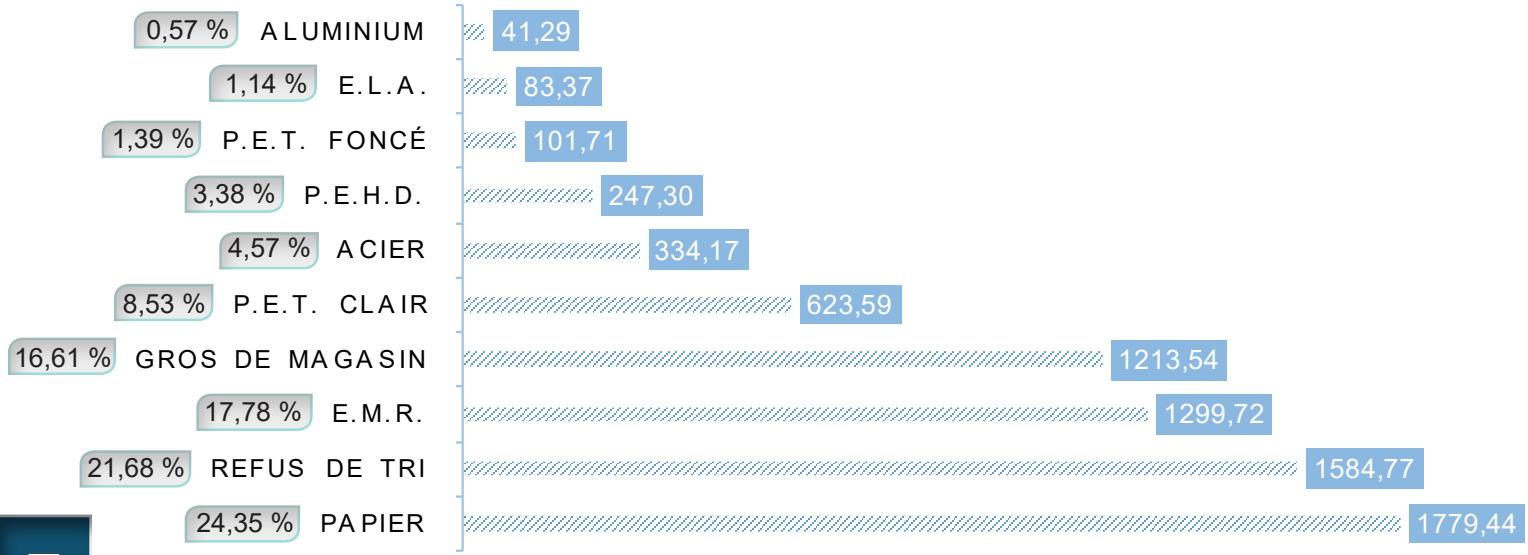

Sur les 7 308,90 tonnes d'emballages triés, 100 % sont valorisés, y compris les refus de tri qui, désormais, ne sont plus enfouis mais valorisés dans une unité de fabrication de C.S.R. (Combustible Solide de Récupération). Les Journaux, Revues et Magazines (J.R.M.), les cartonnettes (E.M.R.) et le gros de magasin représentent la plus grosse fraction valorisée avec 58,74 % du tonnage sortant.

Tonnages du refus de tri

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens.
Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de production de Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) gérée par la société Opale environnement, située zone Marcel Doret, à Calais afin d'être valorisés en combustible pour les cimenteries.

Répartition des tonnages du refus de tri par collectivité

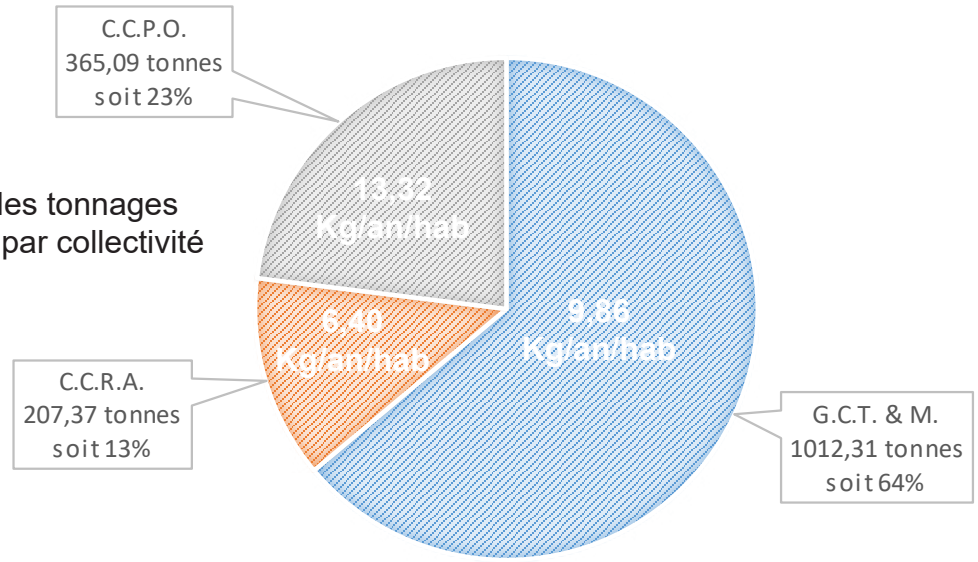

Sur les 7 308,90 tonnes de déchets triés, les refus de tri représentent 21,68 % soit un ratio moyen de 10,02 kg par habitant pour l'année 2019. Ce chiffre est en légère augmentation par rapports aux années précédentes (augmentation de 2 à 3 %) compte tenu du fait que les plastiques (pots et barquettes) ne sont plus triés en mélange avec les P.E.H.D. mais orientés vers le refus de tri afin de maximiser les recettes issues de la revente des matériaux. En effet, aujourd'hui, il est plus intéressant de revendre du P.E.H.D. «pur» que du P.E.H.D. en mélange avec les pots et barquettes.

Au regard des caractérisations effectuées en amont, sur les emballages, nous observons une légère dégradation de la qualité des déchets entrants au centre de tri (+ 0,87 point par rapport au taux de refus de 2018).

Tonnage du verre

Un quai, situé niveau de la plate-forme du centre de tri, permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage. Le verre transitant par cet équipement est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire sur les territoires de Grand Calais Terres & Mers et de la C.C.R.A. Depuis début décembre 2018, la C.C.P.O. profite également de cet équipement pour limiter les frais de rechargement avant l'exutoire final.

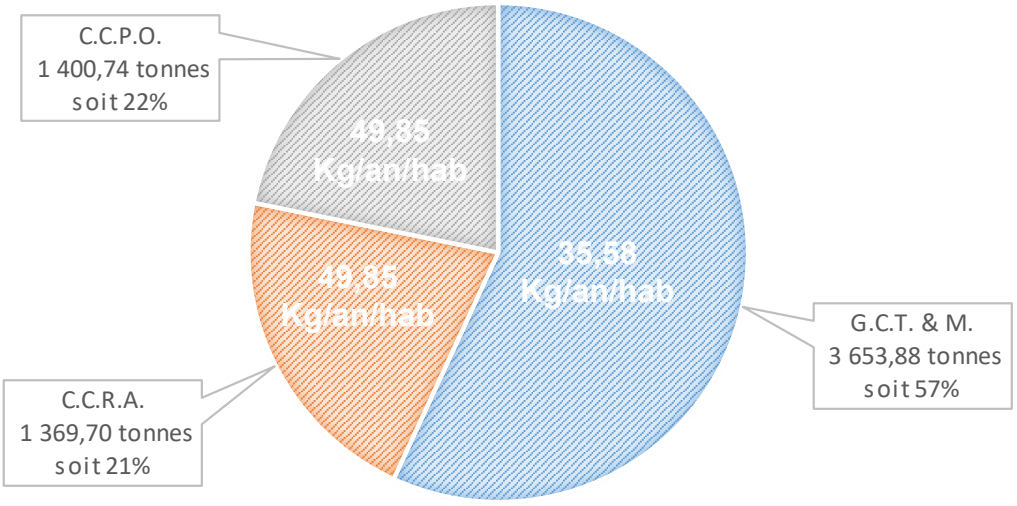

LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

En service depuis mars 2007, le Centre de Valorisation Organique (ou usine de biométhanisation) permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés fermentescibles.
La capacité maximale est de 28 000 tonnes par an (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

• un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;

• un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;

• un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est actuellement menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

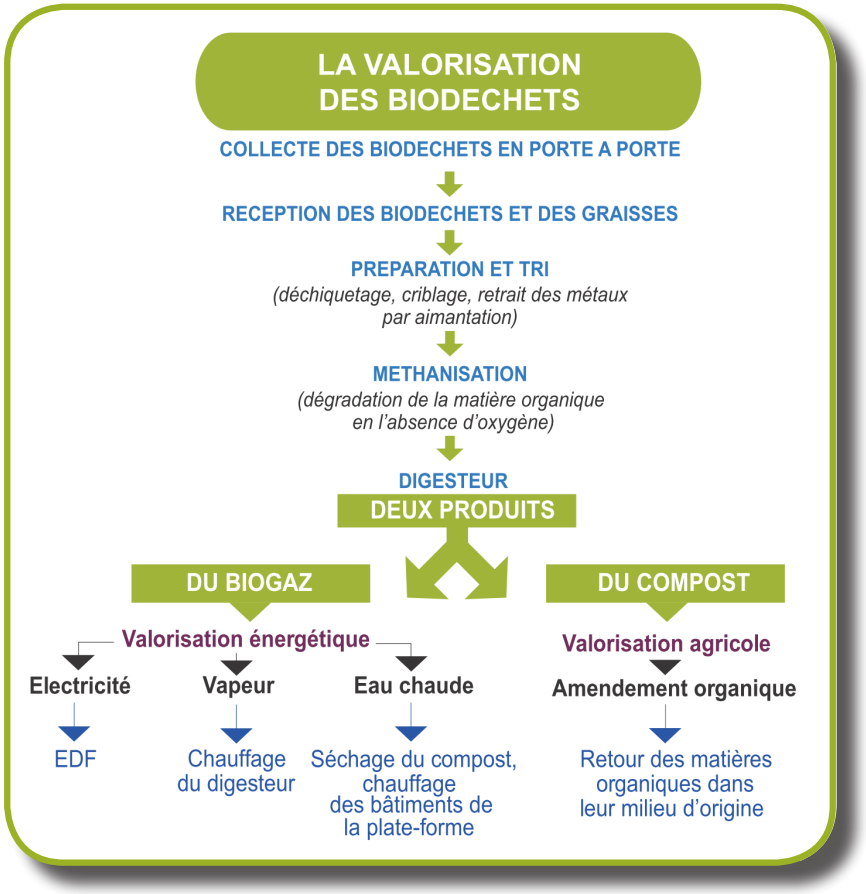

BIOMETHANISATION

La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.
L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter 28 000 tonnes par an :
- 27 000 tonnes de biodéchets (fermentescibles et déchets verts) issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries,
- 1 000 tonnes d'huiles et de graisses alimentaires.

Les biodéchets, collectés en porte-à-porte, apportés au C.V.O. par les collectivités membres

En tonnes	GRAND CALAIS TERRES & MERS		C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
	Fermentescibles	Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	
Total par type de déchet	7 908,69	634,34	4 717,40	2 721,64	-
Total par collectivité	8 543,03				15 982,07

Le tonnage des fermentescibles entrant au C.V.O., provenant de Grand Calais Terres & Mers, a baissé de 3,81 % par rapport à 2018 (8 222,52 tonnes).
Le tonnage des déchets verts a, quant à lui, diminué de 11,21 %.
Entre 2018 et 2019, la production globale de biodéchets issus du territoire de Grand Calais Terres & Mers est en baisse de 4,40 %. Il est passé de 8937 tonnes en 2018 à 8 543 tonnes en 2019.
Le tonnage provenant de la C.C.R.A. se stabilise puisqu'on on observe une légère hausse de 0,23 % par rapport à 2018.
Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., après une forte baisse entre 2017 et 2018, on observe, en 2019, une augmentation de 14,50 %. Le tonnage est passé de 2 376,96 tonnes en 2018 à 2 721,64 tonnes en 2019.
Globalement, les biodéchets apportés au C.V.O. sont stables (baisse de 0,22 % entre 2018 et 2019).

Les déchets provenant des déchèteries

Entre 2018 et 2019, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales provenant des déchèteries a légèrement baissé de 0,51 %. Il est passé de 3 599,18 tonnes en 2018 à 3 580,64 tonnes en 2019.

En tonnes	Déchèteries	
	Déchets verts	Huiles végétales
Total par déchet	3 572,02	8,62

Les déchets tiers fournis par le SEVADEC

Le SEVADEC s'est engagé, au travers du marché d'exploitation conclu avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an. En 2019, le SEVADEC a dépassé son objectif puisque 1 568,37 tonnes d'huiles et graisses ont été apportées et traitées sur le C.V.O. Cette valeur est en hausse de 5,25 % par rapport à 2018.

Les déchets tiers fournis par le OCTEVA

Le tonnage de déchets tiers fournis par OCTEVA est en forte progression. On observe une hausse de 52,80 % par rapport à 2018. En effet, celui-ci est passé de 2 150,90 tonnes en 2018 à 3 286,68 tonnes pour l'année 2019.

Les autres déchets

Les grands cartons

Ils proviennent des grands boulevards calaisiens, sont collectés par Grands Calais Terres & Mers puis sont envoyés au C.V.O. pour y être traités. Ceux-ci représentent 42,46 tonnes.

Les déchets verts des communes

Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) de Calais, de Coquelles et de Sangatte. Ces déchets valorisés au C.V.O. représentent 1 168,58 tonnes.

Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au C.V.O. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + déchets tiers du SEVADEC et d'OCTEVA + les autres déchets).

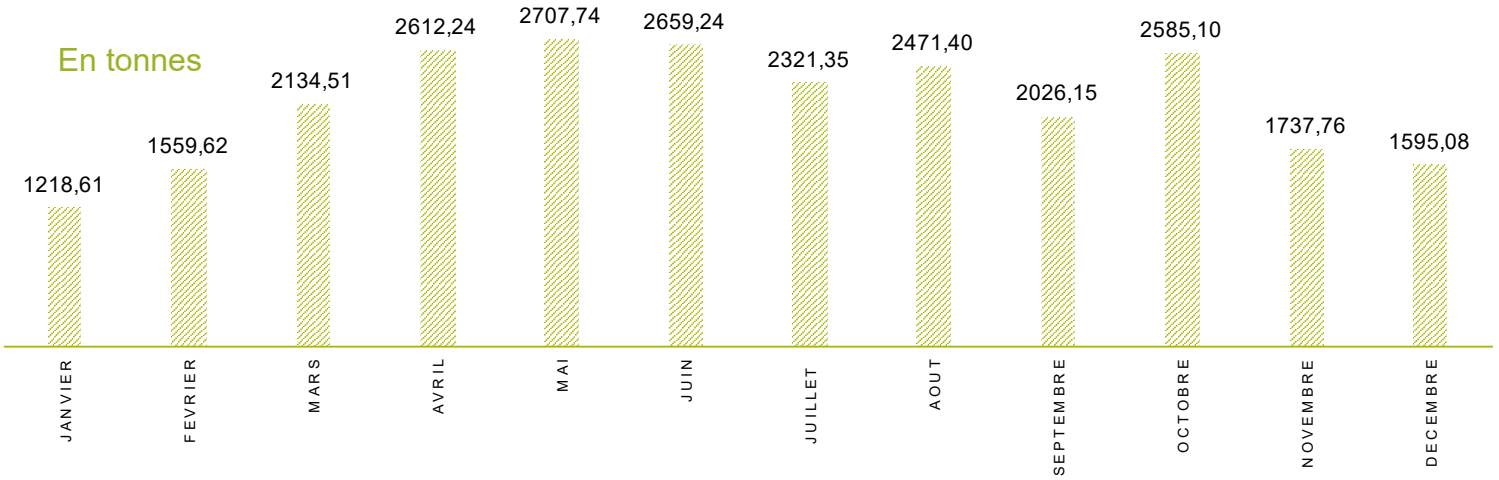

25 628,80 tonnes de déchets ont été réceptionnées au C.V.O. durant l'année 2019. De décembre à mars, les apports de déchets au C.V.O. sont faibles. Cependant, entre avril et octobre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.

Évolution pluriannuelle du tonnage réceptionné par le C.V.O. de 2014 à 2019

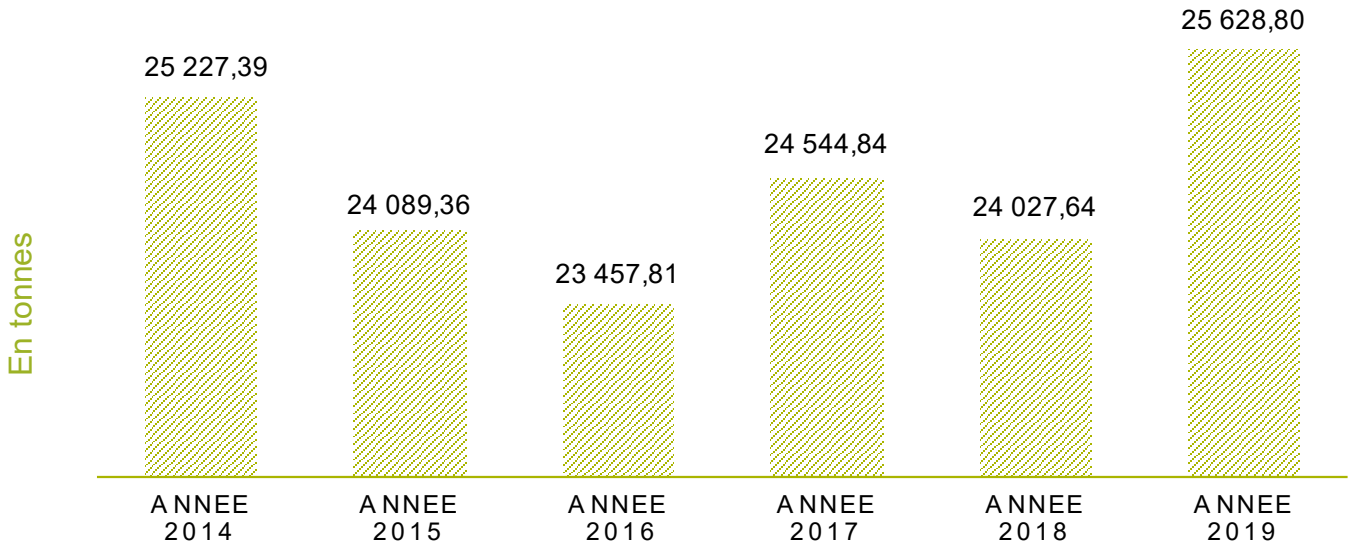

Matières à évacuer du C.V.O.

- Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...)
En 2019, il représente 10,34 tonnes du tonnage entrant. Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Les déchets dont le diamètre est supérieur à 60 mm retournent dans la zone de réception ou sont envoyés en Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

- Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...)
Ils représentent 110,74 tonnes sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «Nicolay» qui leur offre une seconde vie.

- Le structurant excédentaire (compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois)
Il est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm suivi d'un crible à effet trampoline à double maille (0 - 9 mm et 0 - 7 mm).
Cette fraction constitue 4 682,84 tonnes et sera envoyée en C.S.D.N.D. afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.

- Les matériaux de couvertures
Il s'agit de déchets utilisés pour recouvrir les O.M.R. traitées au sein des C.S.D.N.D. (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux) afin de limiter les nuisances olfactives. Ils représentents 3019,42 tonnes.

Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Matériaux de couvertures	Boues de curage	Détournement	Total
10,34	110,74	4 682,84	3 019,42	59,20	529,22	8 411,76

Les produits du C.V.O.

Quantité de biogaz produit (Nm^3)	Biodéchets introduits (tonnes)	Ratio Nm^3/tonne introduite
2 515 766	24 361,25	103,27

Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes

78,59 %

La part de biogaz, produit en 2019, envoyé vers les groupes électrogènes est sous le seuil de la valeur théorique (85 %).
En 2019, 78,59 % du biogaz a été envoyé vers les groupes électrogènes contre 91,26 % en 2018.

Part du biogaz envoyé vers la chaudière de secours

8,34 %

La part de biogaz envoyé vers la chaudière de secours est inférieure à la valeur théorique (10 %) puisqu'elle atteint 8,34 %.

Part du biogaz envoyé vers la torchère

13,07 %

En 2019, la part de biogaz envoyé vers la torchère est au-dessus de la valeur théorique (5 %) puisqu'elle est de 13,07 %.

Ce pourcentage important de biogaz envoyé vers la torchère (13,07 %) est la conséquence de la panne électrique survenue le 20 juillet 2019. Celle-ci a entrainé l'arrêt des groupes électrogènes. D'autre part, La révision du GE01 des mois de février et de mars 2019 à également provoqué un détournement vers la torchère dans la mesure ou le moteur GE03 est de plus petite puissance que les autres moteurs.

Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le C.V.O. produit de l'eau chaude à hauteur de 2 781 MWh. Celle-ci est utilisée pour le chauffage des locaux du SEVADEC et d'OCTEVA. Une partie est également utilisée pour le séchage du compost.

Le C.V.O. produit également de la vapeur d'eau, environ 1 425 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 1 137 MWh à l'avantage de la chaudière « process » soit un total de 2 562 MWh.

La production de biogaz est suffisamment importante pour permettre une valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux deux groupes électrogènes et aux deux chaudières présentes sur site.

Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits

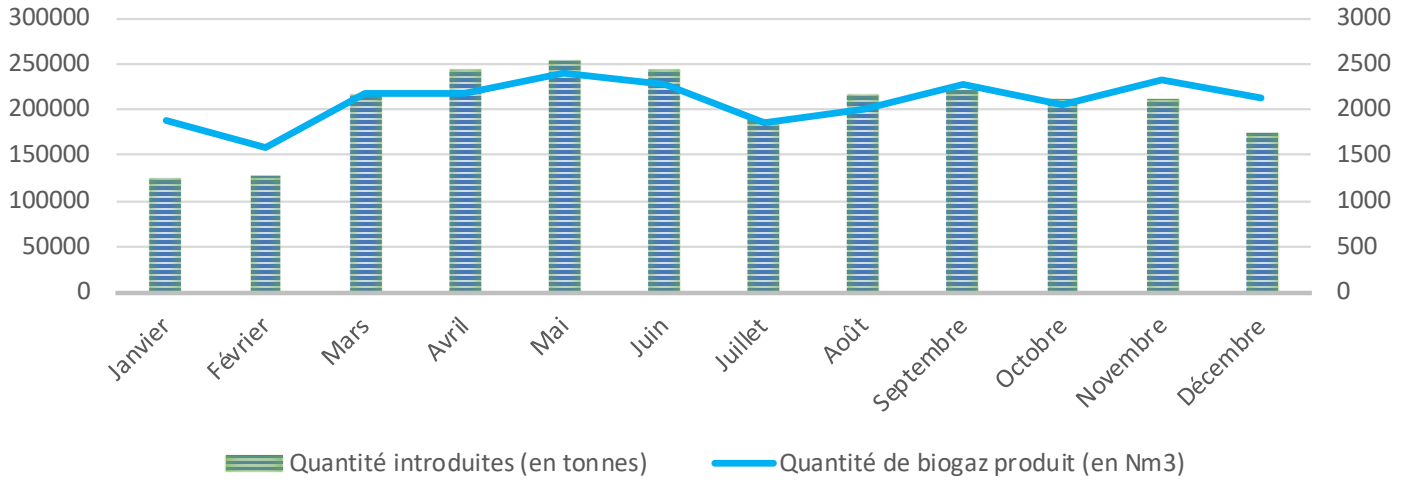

Production de compost

En 2019, ce sont 5 228 tonnes de compost qui ont été produites. OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes adhérentes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées portes ouvertes). Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.

Production d'électricité

Prodution d'électricité en 2019

3 972 MWh

En 2019, la production d'électricité s'est élevée à 3 972 Mwh (4 516 MWh en 2018), soit une baisse de 12,04 % par rapport à 2018.

Récapitulatif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Biodéchets traités (en tonnes)	25 227	24 089	23 458	24 545	24 028	25 629
Biogaz produit (en Nm3/ tonne introduite)	121	121	108	110	111	103,27
Biogaz total (en Nm3)	2 832 001	2 833 747	2 491 917	2 625 450	2 597 257	2 515 766
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	1,88 %	0,56 %	0,32 %	0,49 %	1,23 %	13,07 %
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	89,48 %	90,58 %	98,35 %	95,10 %	91,26 %	78,59%
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	8,64 %	8,86 %	1,33 %	4,40 %	7,50 %	8,34 %
Vapeur produite chaudière process (en MWh)	1 190	1 485	829	987	1 317	1 132
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 750	1 891	1 687	1 727	1 621	1 423
Eau chaude cogénérée (en MWh)	3 390	3 466	3 285	3 363	3 162	2 781
Electricité produite (en MWh)	4 842	4 952	4 693	4 805	4 516	3 972
Compost produit (en tonnes)	5 729	5 383	5 255	6 677	5 794	5 228

LA VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES

Le Centre de Valorisation Organique est une installation permettant de traiter localement les huiles alimentaires usagées et de produire de l'électricité verte dans le respect de notre environnement.

Pour l'année 2019, 44,47 tonnes d'huiles alimentaires usagées provenant des établissement scolaires, des restaurateurs du territoire et des déchèteries ont été collectées (8,62 tonnes pour les déchèteries et 35,85 tonnes concernant l'huile collectée chez les scolaires et restaurateurs).

On observe une forte progression de la collecte des huiles végétales puisqu'elle passe de 34,81 tonnes en 2018 à 44,47 tonnes en 2019 soit une hausse de 27,75 % sur la période.

Ces tonnages ont été dirigés vers l'unité de méthanisation afin d'être traités et valorisés.

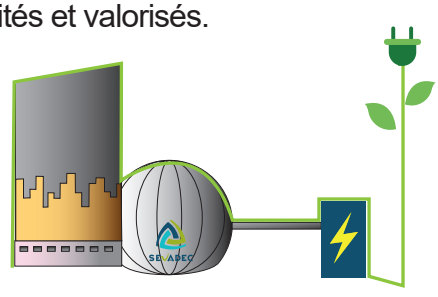

DECHETERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

Les déchèteries permettent donc de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.

Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de 8 déchèteries. La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.

Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages. Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.

FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHETS ENTRANTS DANS LES DÉCHÈTERIES

	Tonnage	Fréquentation	Ratio en kg/passage
Epinal	6 528,26	47 560	137,26
Monod	7 714,64	54 028	142,79
Guînes	5 209,98	37 143	140,27
Audruicq	4 114,54	30 710	133,98
Louches	3 787,27	29 222	129,60
Oye-Plage	2 396,50	16 268	147,31
Peuplingues	1 826,05	14 129	129,24
Licques	1 589,08	10 619	149,65
Total	33 166,32	239 679	138,38

Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de 239 679 passages en 2019 et a réceptionné 33 166,32 tonnes de déchets, soit une hausse de 8,56 % par rapport à 2018.

Cette fréquentation et ce tonnage prennent en compte les apports des habitants de 10 communes appartenant au S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquels une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2014

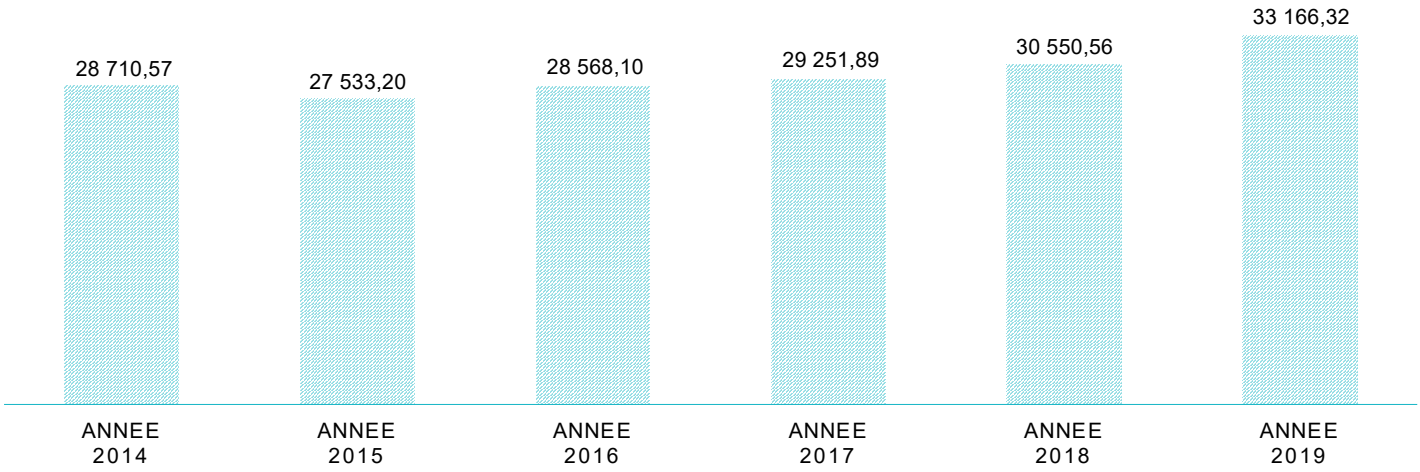

Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté

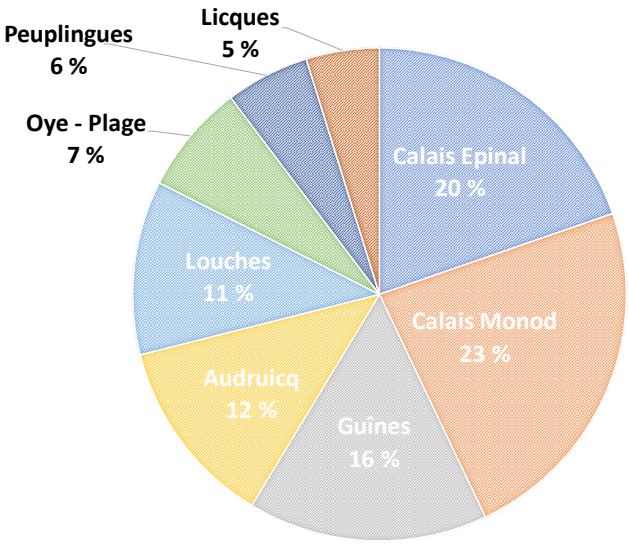

Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod représentent 43 % des apports totaux soit 14 242,90 tonnes de déchets. Cette part est représentative de la typologie puisqu'il s'agit ici de zones urbaines.

Arrivent, ensuite, les déchèteries de Guînes, Audruicq et Louches, représentant respectivement 16 %, 12 % et 11 % du tonnage total.

Les travaux effectués sur la déchèterie d'Oye-Plage ont réduit la part des tonnages collectés sur dernière. En effet, 7 % des apports totaux proviennent de la déchèterie d'Oye-Plage en 2019 contre 9 % en 2018.

Les plus faibles apports concernent les déchèteries de Peuplingues et Licques (6 % et 5%). Il s'agit ici de zones rurales.

DÉBLAIS / GRAVATS

10 863,61 t
65,85 kg/hab.

DÉCHETS VERTS

7 598,96 t
46,06 kg/hab.

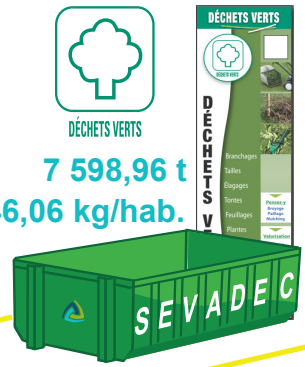

TOUT-VENANT INCINÉRABLE

5 225,44 t
31,67 kg/hab.

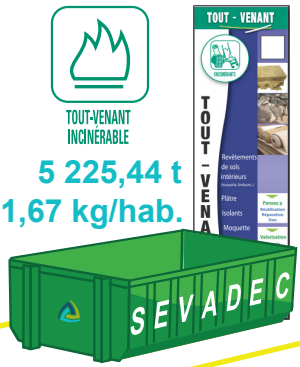

BOIS

3 580,24 t
21,70 kg/hab.

MÉTAUX

1 478,94 t
8,96 kg/hab.

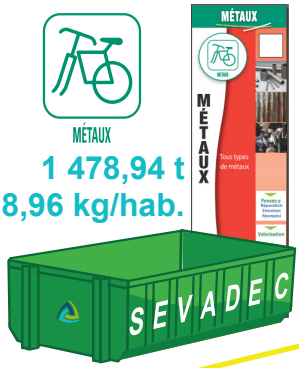

MOBILIER

1 356,03 t
8,22 kg/hab.

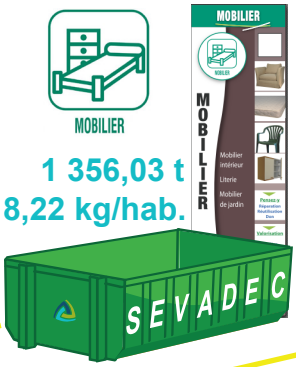

PLÂTRE ET PLAQUES DE PLATRE

815,00 t
4,94 kg/hab.

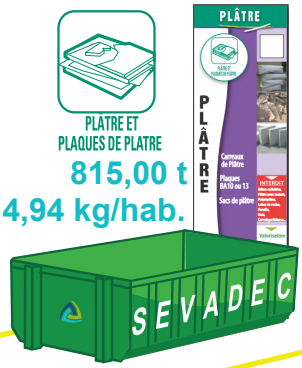

CARTONS

540,10 t
3,27 kg/hab.

PNEUMATIQUES

108,58 t
0.66 kg/hab.

AMIANTE / CIMENT

137,42 t
0.83 kg/hab.

En 2019, les déchèteries ont accueillis un total de 33 166,32 tonnes de déchets contre 30 550,56 tonnes en 2018.

DEEE

1 034,48 t
6,27 kg/hab.

DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

219,29 t
1,33 kg/hab.

TEXTILES CHAUSSURES

101,29 t
0,61 kg/hab.

HUILES DE VIDANGE

69,21 t
< 0,5 kg/hab.

BATTERIES

17,81 t
< 0,5 kg/hab.

HUILES DE FRITURES

8,62 t
< 0,5 kg/hab.

PILES ET ACCUMULATEURS

5,53 t
0,5 kg/hab.

LAMPES

2,77 t
< 0,5 kg/hab.

CAPSULES DE CAFÉ

1,94 t
< 0,5 kg/hab.

CARTOUCHES ENCRE

0.54 t
< 0,5 kg/hab.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

0,42 t
< 0,5 kg/hab.

RADIOGRAPHIES

0.10 t
< 0,5 kg/hab.

DECHETERIES

Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèterie ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires.

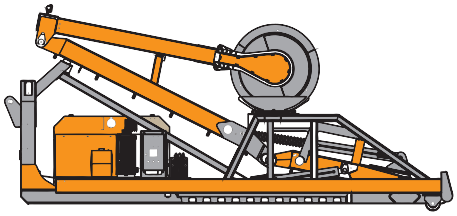

Le rouleau compacteur sur berce, mis en route en septembre 2019, permet de réduire les coûts de transport (économiques et environnementaux) en optimisant le poids des bennes. Ce système adaptable sur les camions ampliroll permet également de réduire, voire de supprimer les risques liés à la préparation des bennes (équilibrage et tassage des déchets dans la benne, mise en place des filets...)

28 622 tonnes

En 2019, 28 623,35 tonnes de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant 86 % du tonnage entrant sur l'ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.

9 938 bennes

Le service transport a manipulé et transporté 9 938 bennes en 2019 contre 9 591 en 2018.

177 772 km

Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2019, 9 448 kilomètres de moins qu'en 2018.

Cette baisse s'explique par l'optimisation des parcours routiers afin d'acheminer les déchets vers les exutoires ainsi qu'à l'optimisation du remplissage des bennes.

G.E.O.S. (Gestion / Expoitation / Organisation / SEVADEC)

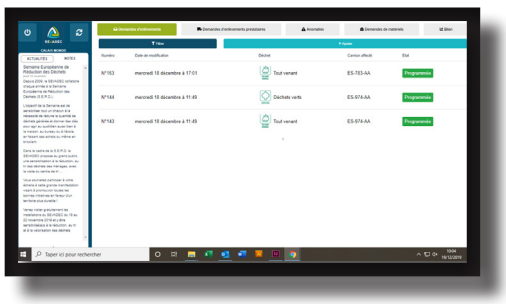

Dès 2019, le SEVADEC a souhaité étudier la possibilité de mettre en place une gestion informatisée de ses déchèteries.
Une étude de faisabilité a été commandée auprès de la société I.D.I. et, après réflexion, a permis la création d'une plateforme. Fin 2019, G.E.O.S. voit le jour et se déploie sur l'ensemble des 8 déchèteries. Des écrans tactiles ont été installés sur les déchèteries alors que les chauffeurs et les responsables ont été dotés de tablettes permettant ainsi une gestion informatisée des enlèvements.

CENTRE DE TRANSFERT

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum autorisé, par jour, est de 230 tonnes, avec une évacuation sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

Les O.M.R. sont envoyées à 68 % sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) situé à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement et à 32 % sur le C.S.D.N.D. de Blaringhem, géré par Baudelet.

Les encombrants sont triés en trois catégories (bois, D.E.E.E. et tout venant) puis évacués vers les filières adaptées. Ils ne transitent pas par la fosse mais sont vidés en bennes.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert a été confiée au SEVADEC.
L'exploitation du site par le syndicat a débuté le 1er janvier 2006.

Tonnages collectés apportés aux 2 centres de traitement par collectivité en 2019

(en tonnes)	GRAND CALAIS TERRES & MERS	C.C.R.A.	C.C.P.O.	Total
O.M.R.	29 232,88	6 025,64	5 008,02	40 266,54
Fermentescibles + déchets verts	-	-	1 981,23*	1 981,23
Encombrants	309,63	382,84	-	692,47
Déchets des collectivités	4 001,48	-	-	4 001,48
Total	33 543,99	6 408,48	6 989,25	46 941,72

* déchets F.F.O.M. détournés du C.V.O. vers une plateforme de compostage

La tendance à la baisse de la production des O.M.R. se confirme encore cette année. En effet, on constate une baisse de 1453,25 tonnes d'O.M.R. entre 2018 et 2019.
Il est observé, pour les autres flux résiduels, une certaine stabilité.

Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

Sur le territoire du SEVADEC, 40 266,54 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2019 contre 41 719,79 en 2018 soit une baisse de 3,48 %.

Entre 2018 et 2019, par collectivité, on observe une baisse des O.M.R. de 1,18 % pour Grand Calais Terres & Mers, de 17,17 % pour la C.C.P.O et de 1,07 % pour la C.C.R.A.

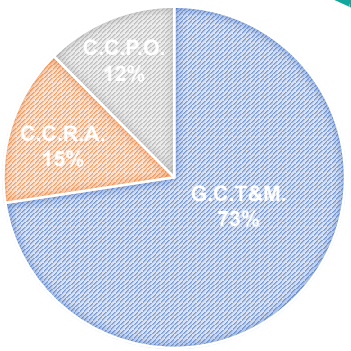

Évolution mensuelle des tonnages des O.M.R. par collectivité en 2019

Grand Calais Terres & Mers

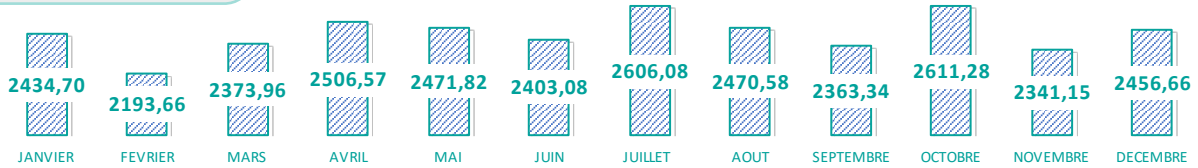

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

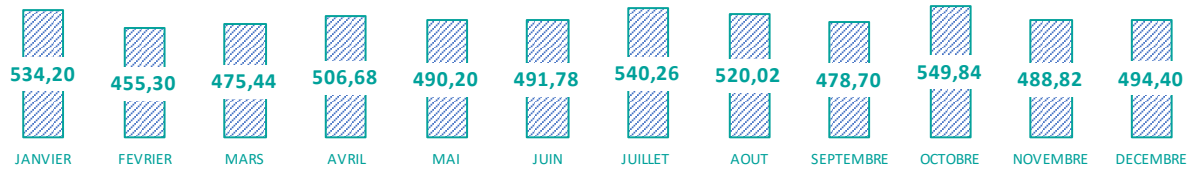

Communauté de Communes Pays d'Opale

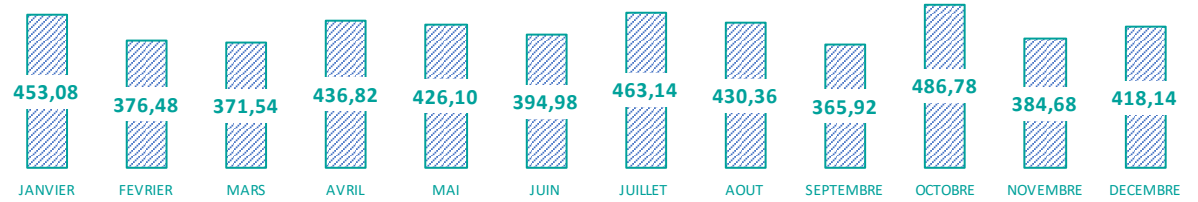

L'évolution du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles est relativement constante au cours de l'année.
Le tonnage moyen de la C.C.R.A. est de 502 tonnes par mois et de 417 tonnes pour la C.C.P.O.
Concernant Grand Calais Terres & Mers, le tonnage est, en moyenne, de 2 456 tonnes par mois.

Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.

2019	
Grand Calais Terres & Mers	284,67
C.C.R.A.	219,28
C.C.P.O.	178,58
SEVADEC	254,51
"Moyenne nationale"	**298,30**

Avec une population qui s'élève à 105 322 habitants pour l'année 2019, soit un peu moins de 67 % de la population globale, 73 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 15 % pour celui de la C.C.R.A. et 12 % pour celui de la C.C.P.O. Ceci implique que le ratio par habitant est très largement supérieur pour Grand Calais Terres & Mers.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 254,51 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de plus de 3 kg/an/hab. par rapport à 2018.

POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS

Le Pôle de Valorisation des déchets Résiduels (P.V.D.R.) permettra de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.

Le P.V.D.R. valorisera de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

- la part organique sera méthanisée. Elle permettra la production de biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel et d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;

- la part recyclable (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) sera dirigée vers les filières de recyclage ;

- la part dite à «haut pouvoir calorifique» (composée de plastiques, de textiles et de bois) permettra la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination des cimenteries et des chaudières industrielles ;

- la part des déchets « non recyclables et des non valorisables » représentera 19 % des déchets entrants et sera envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Environ 81 % des déchets seront détournés de la filière « enfouissement ».
Le P.V.D.R. traitera 44 300 tonnes/an d'O.M.R. ainsi que 5 500 tonnes/an de tout-venant issu des déchèteries, de 900 tonnes/an d'encombrants et de 1 500 tonnes/an de refus issus du centre de tri.

Taux de valorisation des Ordures Ménagères résiduelles

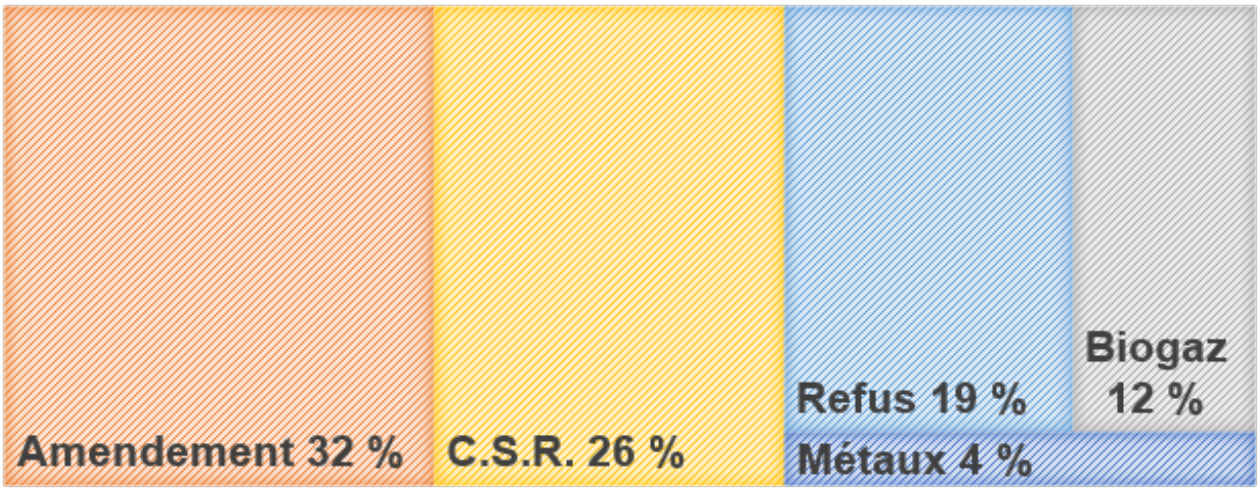

* les 7 % restant correspondent au taux d'évaporation

Les dates clés de 2019

- le 13 février 2019
Signature de l'arrêté d'exploitation du P.V.D.R. au bénéfice d'OCTEVA

Pose de la 1ère pierre
le 16 mai 2019

Construction du digesteur
le lundi 16 septembre 2019
(pour une durée d'une semaine)

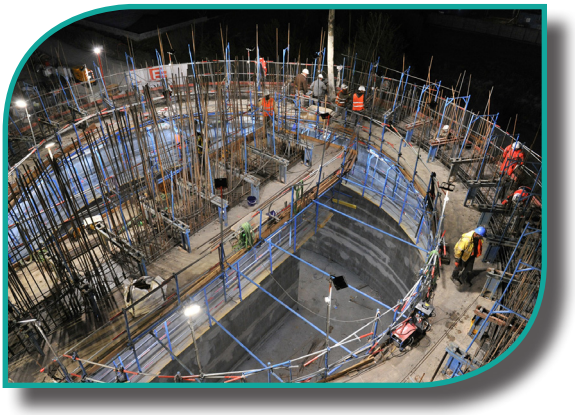

Arrivée des T.F.R.
les 2 et 4 décembre 2019

Début d'assemblage de la
chaine de tri
novembre 2019

CENTRE ADMINISTRATIF

BILAN SOCIAL 2019

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2019, de 94 agents.

- <u>répartition par sexe et par tanche d'âge</u> :

0	65 ans et plus	1
3	entre 60 et 64 ans	6
2	entre 55 et 59 ans	14
3	entre 50 et 54 ans	12
2	entre 45 et 49 ans	12
1	entre 40 et 44 ans	4
2	entre 35 et 39 ans	10
1	entre 30 et 34 ans	9
3	entre 25 et 29 ans	4
1	entre 20 et 24 ans	2
1	moins de 20 ans	1

Part des agents en fonction du sexe

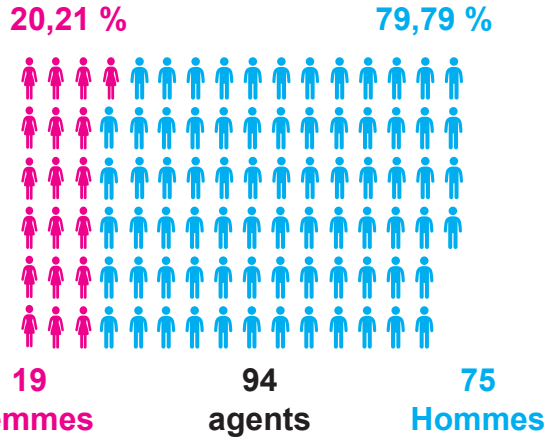

- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
Centre administratif	13	1	1	15
Centre transfert	1	-	-	1
Centre de tri	30	1	10	41
Déchèterie	23	1	1	25
Maintenance	5	1	1	7
Transport	5	-	-	5
Total	77	4	13	94

- <u>Répartition hommes/femmes en fonction du statut</u> :

12 % de titulaires

9 % de contractuelles

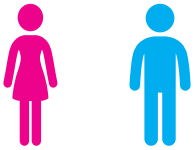

74 % de titulaires

5 % de contractuels

- Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts

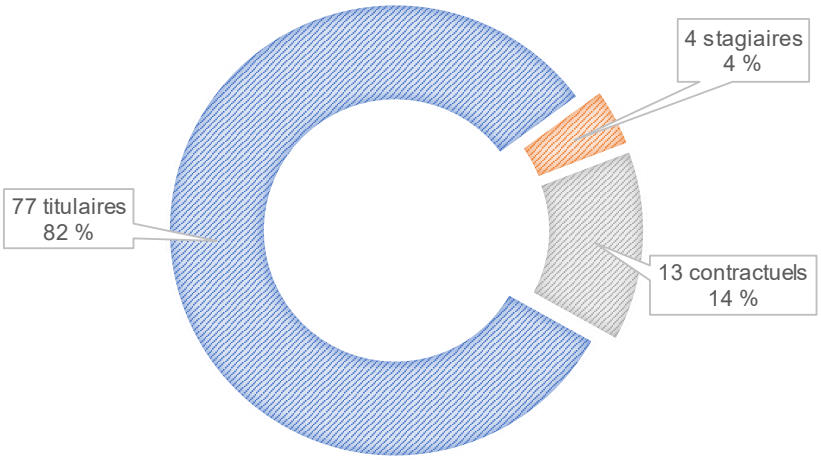

- Répartition par catégorie hiérarchique

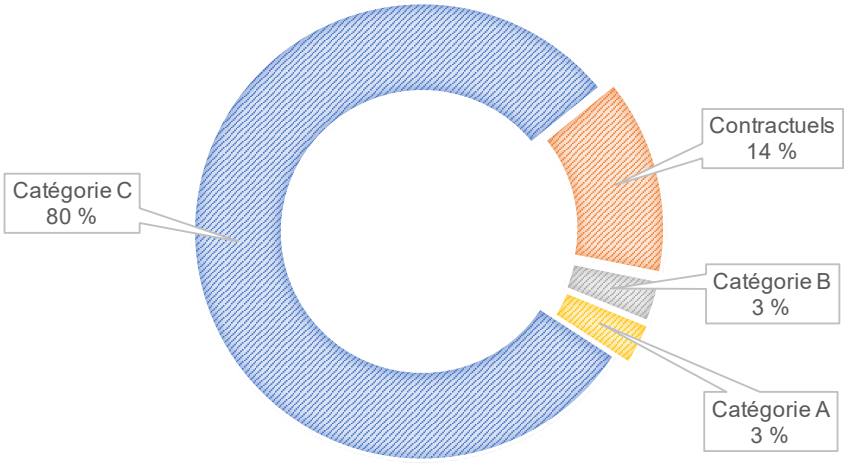

Informations complémentaires

3 agents ont fait l'objet d'une titularisation.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 5,49 %.

On dénombre, pour l'ensemble des agents, 2 764 journées d'absence pour 2019 (1 781 jours pour les maladies ordinaires, 275 jours pour les maladies de longue durée, 186 jours pour les accidents de travail, 522 jours de mise «en disponibilité»), soit une hausse de 7,63 % par rapport au bilan social de 2018.

Les accidents du travail

10 % des agents ont eu un accident au cours de l'année 2019 (contre 13 % en 2018) et 8,8 % se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). Ainsi, 88 % des agents accidentés se sont arrêtés. La durée moyenne d'arrêt, toutes natures d'accident confondues, est de 34 jours (62 jours en 2018).

La part du temps perdu en raison des absences liées aux accidents de travail est de 1,10 %, ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.

Sur la période d'étude, 0,8 accident, 0,6 arrêt et 20 jours d'arrêt ont été recensés en moyenne chaque mois en accident du travail.

Les formations en 2019

Agents formés	Formation
8	Amiante (sous section 4)
11	C.N.F.P.T. *
1	Habilitation électrique
1	Formation continue
1	Formation soudure
2	Formation permis BE
2	Caces 9
1	Caces 8
2	Permis C

Agents formés	Formation sécurité
36	Incendie équipier 1ère intervention
8	C.H.S.C.T.
5	Guide-files
5	Serre-files

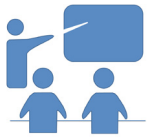

* C.N.F.P.T. : il s'agit de la formation continue des agents (formation d'intégration, pilotage de projet, maintenance, gestion du temps, prise de note...) et des préparations aux concours (test de préparation, accompagnement aux connaissances...).

LES REUNIONS EN 2019

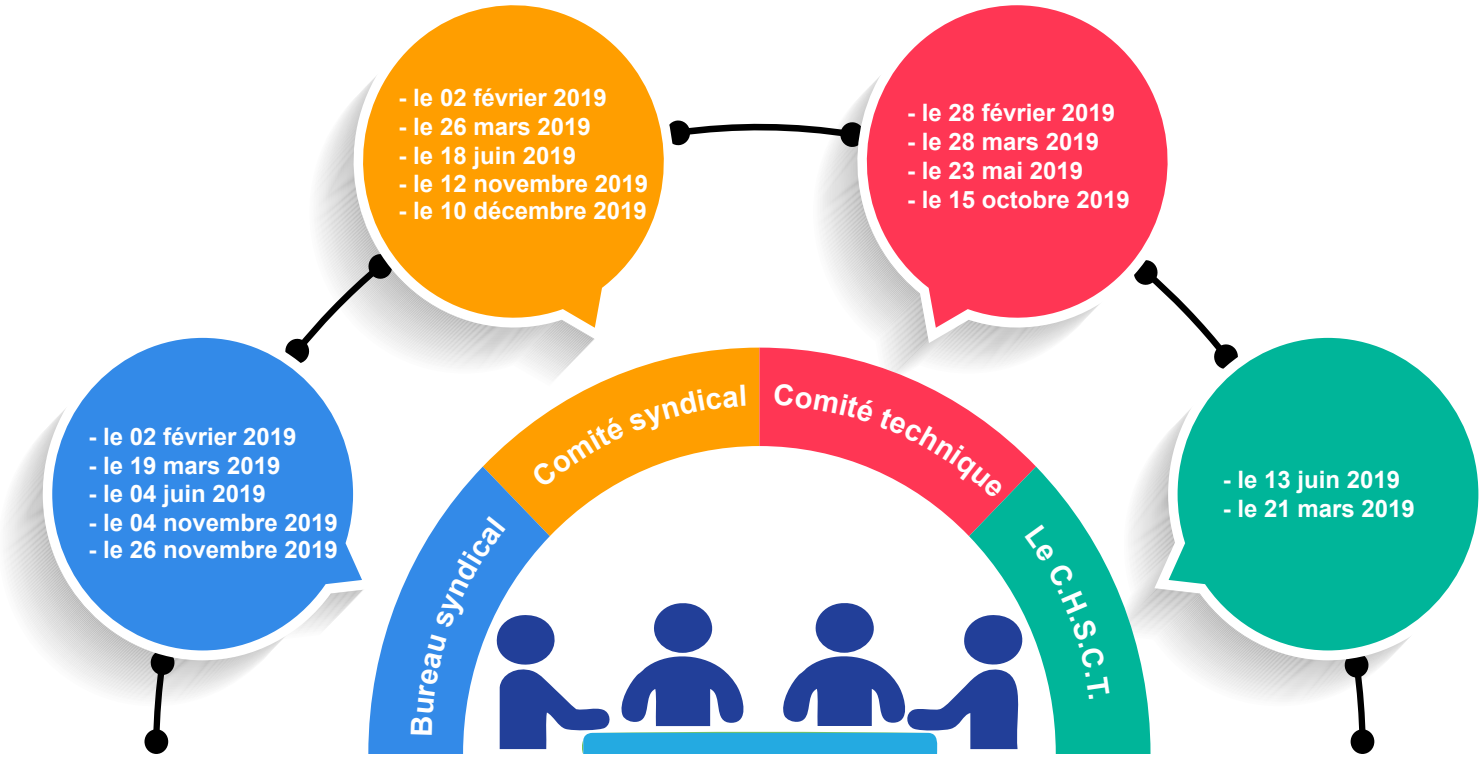

FINANCES

LES INVESTISSEMENTS DU SEVADEC

Le montant des investissements s'élève, en 2019, à 17 687 946,35 €. Cette somme se répartit de la manière suivante :

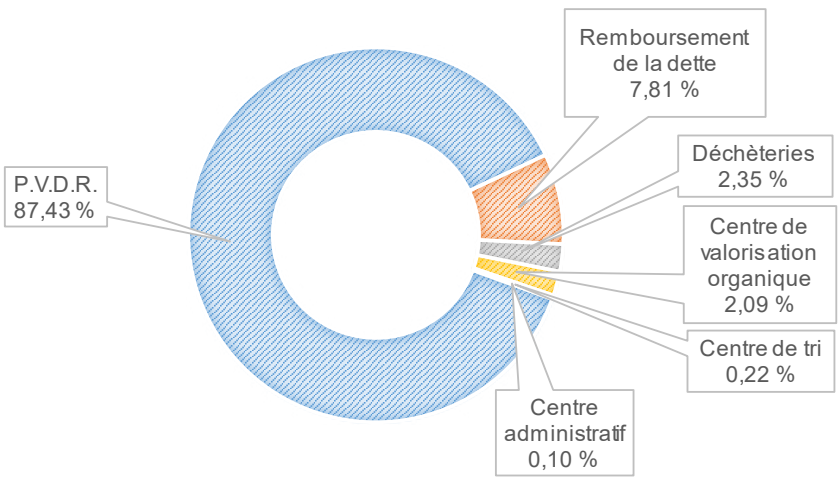

LES COÛTS DU SEVADEC

-Répartition de la participation financière par habitant

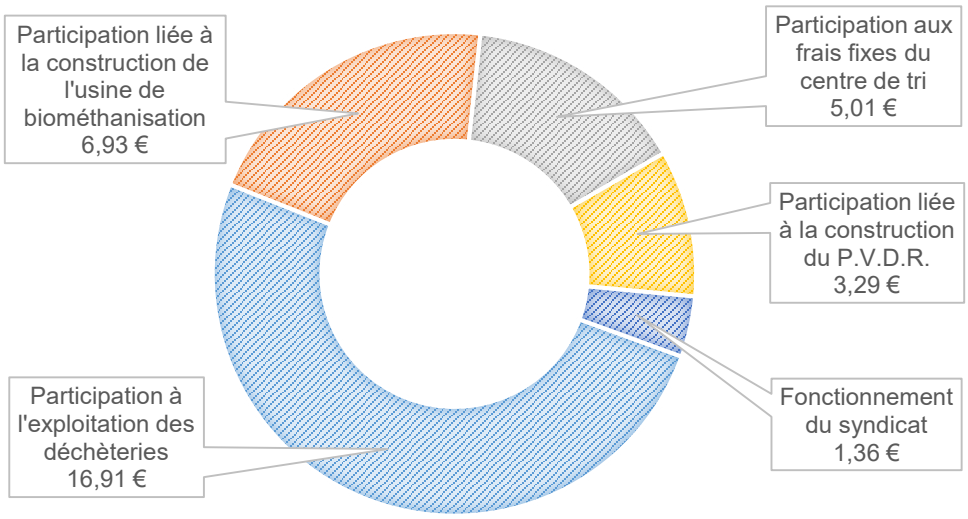

LES COÛTS PAR INSTALLATION (INVESTISSEMENTS COMPRIS)

Le centre de tri	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	128,41 €
Participation au traitement des refus de tri	84,00 €
L'usine de biométhanisation	**Prix à la tonne H.T.**
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	69,52 €
Le centre de transfert	**Prix à la tonne H.T.**
Coût de transport des O.M.R.	7,96 €
Coût de transfert des O.M.R.	6,84 €
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	97,00 €
Coût de traitement des encombrants	84,00 €
Coût de traitement du bois	55,00 €

LES MARCHES CONCLUS EN 2019

Objet du marché	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Marché de fournitures			
Montant entre 20 000,00 € H.T. et 89 999,99 € H.T.			
Marché de fourniture d'un rouleau compacteur sur berce	26/06/2019	PACKMAT SYSTEM	70400
Marché de travaux			
Montant entre 20 000,00 € H.T. et 89 999,99 € H.T.			
Marché de travaux relatif à une extension de la dalle de stockage du compost de l'usine de biométhanisation	28/02/2019	CESBRON TP	62100
Montant entre 90 000,00 € H.T. et 5 548 000,00 € H.T.			
Marché de réhabilitation et d'aménagement de la déchèterie d'Oye-Plage	31/01/2019	CESBRON TP	62100
Marché de réhabilitation et d'aménagement de la déchèterie de Guînes			
Lot 1 : *Aménagement et V.R.D. de la déchèterie de Guînes*	26/09/2019	CESBRON TP	62100
Lot 2 : *Création d'un local de stockage de déchets*	26/09/2019	OPALE CONSTRUCTION	62100

COMMUNICATION

Le SEVADEC s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement. Celle-ci se traduit par la sensibilisation d'un large public durant les visites hebdomadaires de nos installations, ainsi que durant différentes manifestations.

Durant l'année 2019, 1 497 visiteurs ont parcouru nos différentes installations. Ce fut l'occasion, à chaque instant, de démontrer l'intérêt de la réduction et le tri des déchets ménagers pour notre territoire et l'environnement.

Le point culminant de notre politique en faveur de la réduction des déchets s'illustre lors de la journée du Réemploi et de la Réparation.

Une présence sur les différentes manifestations du territoire, les Comices Agricoles d'Audruicq, d'Ardres ou encore au marché aux fleurs de Sangatte, a permis de sensibiliser les citoyens dans un cadre dominical.

Notre objectif est de sensibiliser toutes les cibles. Ainsi, nous intervenons dans les centres de loisirs et culturels, ou en répondant aux sollicitations de nos différents partenaires.

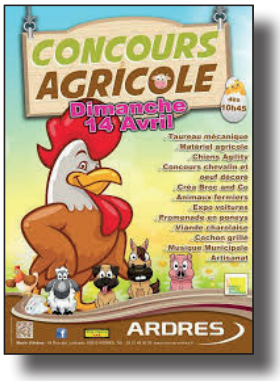

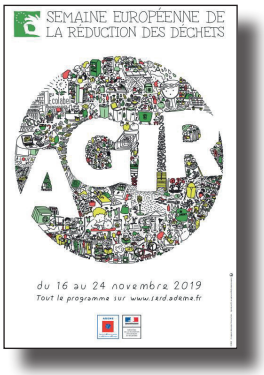

LES OPERATIONS «COMPOST»

La distribution gratuite de compost à la population est un moment privilégié qui permet de remercier la population pour son geste éco-citoyen au quotidien.

Trier ses fermentescibles à la maison ou venir déposer des déchets verts à la déchèterie ne sont pas des gestes anodins. Ils permettent une gestion responsable des déchets dégradables. Sans eux, le SEVADEC ne pourrait proposer un amendement organique de qualité.
Fortement prisée, la distribution de compost s'est effectuée en deux temps, comme chaque année :

vendredi
1er mars 2019
-
456 véhicules
sur la journée

vendredi
18 octobre 2019
-
205 véhicules
sur l'après-midi

LE MAGAZINE

«J'Agis, on y gagne» n°7- Septembre 2019

Edité à près de 79 000 exemplaires et distribué sur l'ensemble des boîtes aux lettres, mairies et sièges des collectivités adhérentes, «J'agis, on y gagne», notre bulletin d'information vise à promouvoir nos actions sur le territoire.

LES INTERVENTIONS EXTERIEURES :

Le mardi 5 mars 2019

Le service communication du SEVADEC est intervenu au collège des 4 vents à Guînes (7 classes) tout comme le lundi 18 mars 2019 au collège Boris Vian à Marck (6 classes).

Le samedi 6 avril 2019

Ferme des Aigrettes à Marck

Sensibilisation à l'environnement

Le dimanche 14 avril 2019

Comice Agricole d'Ardres

Sensibilisation à l'environnement,
au tri et à la valorisation des déchets.

Le dimanche 19 mai 2019

Marché aux fleurs à Sangatte

Sensibilisation à l'environnement, à la réduction et à la valorisation des déchets. Comme chaque année, une distribution gratuite de compost était organisée pour les visiteurs.
→ zoom sur le tri des biodéchets.

Le lundi 25 mars 2019

Forum Développement Durable
à la Ferme des Aigrettes, Marck
Dans le cadre du parcours citoyen et du parcours éducatif de santé. Initiation et éducation au développement durable.
Intervention du service communication auprès de plusieurs classes de primaire du territoire du SEVADEC.
En collaboration avec l'inspection académique de la circonscription d'Audruicq.

Le dimanche 7 avril 2019

Comice Agricole d'Audruicq

Sensibilisation à l'environnement,
à la réduction et à la valorisation des déchets .

Le mardi 21 mai 2019

Dans le cadre d'une journée spéciale environnement, le service communication s'est rendu à l'école primaire CURIE DUQUESNOY à Guînes
Des actions axées sur la préservation de l'environnement ont été menées par les élèves

Le mercredi 12 juin 2019

Projet quartier du Fort Nieulay
Salle Mandela, Calais

Sensibilisation éco citoyenne des habitants avec la Ville de Calais et différentes associations.

Le mercredi 31 juillet 2019

Salon du bien-être et bien-vivre ensemble, ARDRES

Sensibilisation à l'environnement, au tri et à la valorisation des déchets.

Le mardi 3 septembre 2019
Le jeudi 5 septembre 2019

« Rentrée scolaire »
au Lycée du Détroit, Calais

Sensibilisation à l'environnement, au tri et à la valorisation des déchets à l'ensemble des élèves des classes de seconde.

Le lundi 24 juin 2019

Journée de l'environnement
Base Tom Souville, Sangatte en collaboration avec l'I.M.E. de Calais (Institut Médico-Educatif)
Projet pédagogique

Sensibilisation auprès des jeunes en fauteuil.

Le jeudi 14 novembre 2019
Le vendredi 15 novembre 2019
Le mardi 19 novembre 2019

ALCATEL SUBMARINE, Calais

Sensibilisation à l'environnement, à la réduction et à la valorisation des déchets auprès des personnels de l'entreprise.

Filière de recyclage et de valorisation

Exutoires	Opale environnement	TRIselec							
Catégories	REFUS DE TRI	P.E.T. CLAIR	P.E.T. FONCÉ	P.E.H.D.	E.L.A.	PAPIER	E.M.R.	GROS DE MAGASIN	ACIER	ALUMINIUM
Tonnage	1584,77	623,58	101,71	247,29	83,37	1779,44	1299,72	1213,56	334,17	41,29

7 308,90 tonnes triées

Stock au 31/12/19 138.73 tonnes

Freinte : 167,26 tonnes

Unité de C.S.R. — Opale environnement

C.S.D.U. 2 — Opale environnement

C.S.D.U. 2 — Baudelet environnement

Recycleur du verre — Oi manufacturing

Unités de traitement des déchets

SEVADEC CENTRE DE TRANSFERT — 33 543,99 tonnes

SEVADEC CENTRE DE TRI — 7 614,89 tonnes — 5 034,00 tonnes

Collecte des déchets (collecte sélective)

- Encombrants : 309,63 t
- Déchets de la collectivité : 4 001,48 t
- O.M.R. : 29 232,88 t
- Emballages : 4 353,13 t
- Verre : 3 653,88 t
- Biodéchets + Déchets verts : 7 908,69 t

382,84 t

6 025,64 t

- Encombrants
- O.M.R.
- Emballages : 1 581,32 t
- Verre : 1 369,70 t
- Biodéchets : 4 717,40 t

Centre de transfert (Les Attaques)

- O.M.R. : 5 008,02 t
- Verre : 1 400,74 t
- Biodéchets : 4 702,87 t
- Emballages + Cartons : 1 680,44 t

Marchés de traitement des emballages : 106,88 t

Préstation SITA : 10,42 t

Déchets	Tonnage	Exutoire
Tout venant	5 225,44	OPALE ENVIR.
Déchets verts	4 026,94	ADRI COMPOST
Déchets verts	3 572,02	OCTEVA
Huiles végétales	8,62	OCTEVA
Plâtre	815,00	OPALE ENVIR.
Gravats	8 247,01	M.R.L.
Bois	3 580,24	RAMERY
D.E.A.	1 356,03	RAMERY
Métaux	1 478,94	NICOLAY
Cartons	540,10	SEVADEC
Pneus	108,58	RAMERY
Capsules	1,94	SUEZ
D.E.E.E.	1 034,48	ENVIE 2E
D.D.S.	219,29	CHIMIREC
Batteries	17,81	BAUDELET
Huiles moteur	69,21	CHIMIREC
Amiante	137,42	OPALE ENVIR.
D.A.S.R.I.	0,42	SUEZ
Lampes	2,77	ENVIE 2E
Piles	5,53	SCRELEC
Cartouches	0,54	COLLECTORS
Radiographies	0,10	RECYCL-M

Déchets	Tonnage	Exutoire
Gravats	2 616,60	REUTILISATION
T.L.C.	101,29	CAP TEXTI - RELAIS

Compost : 5 228 tonnes

Electricité : 3 972 Mwh

Vapeur : 2 555 Mwh
Eau chaude : 2 781 Mwh

ADRI COMPOST

6 008,17 tonnes

SEVADEC
CENTRE DE VALORISATION

25 628,80 tonnes

3 580,64 tonnes

SEVADEC
DECHETERIES

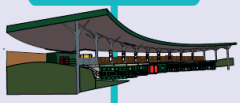

Grand Calais Terres & mers

Déchets verts en porte-à-porte : 634,34 t

Grands cartons des boulevards : 42,46 t

Déchets verts des communes : 1 168,58 t

Déchets tiers

OCTEVA : 3 286,68 t

SEVADEC : 1 568,37 t

2 721,64 t

1 981,23 t

	Fréquentation	Tonnage
Calais Epinal	47 560	6 528,26
Calais Monod	54 028	7 714,64
Guînes	37 143	5 209,98
Audruicq	30 710	4 114,54
Louches	29 222	3 787,27
Oye-Plage	16 268	2 396,50
Peuplingues	14 129	1 826,05
Licques	10 619	1 589,08

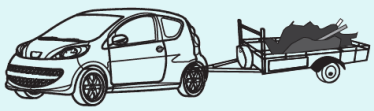

Apports volontaires en déchèterie

Les chiffres clés du SEVADEC

158 215 Habitants

C'est le nombre d'habitants du territoire. Il se décompose comme suit : 105 322 habitants pour Grands Calais Terres & Mers, 27 479 habitants pour la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et 25 414 habitants pour la Communauté de Communes Pays d'Opale.

94 agents

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2019 de 94 agents (77 titulaires, 4 stagiaires et 13 contractuels)

1 497 Visites

De nombreuses visites sont programmés durant l'année. En 2019, 1 497 habitants ont eu l'occasion de visiter nos installations.

104 811 tonnes de D.M.A.

C'est le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés. Ces derniers se composent de la manière suivante : 71 635 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilées (O.M.R. + Emballages + Verre + Biodéchets), 31 807 tonnes de déchets provenant des déchèteries, 677 tonnes de déchets verts et cartons et 692 tonnes d'encombrants.

3,05 % de réduction

Le territoire a observé une baisse de 3,05 % de la production de D.M.A. en 2019 (année de référence : 2010)

2 153 Visiteurs

2 153 visiteurs ont foulé les allées de la grande halle du Channel pour la 6ème Journée du Réemploi et de la Réparation. 41 exposants ont animé cette journée.

53,51 % valorisation matière

53,51 % au total des déchets traités par le SEVADEC ont été valorisés en matière.

2020

La date prévisionnelle de mise en service du P.V.D.R. (Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels) est prévue pour fin septembre 2020

239 679 passages

Durant l'année 2019, les déchèterie ont observé une fréquentation de 239 679 passages soit une augmentation de 8,73 % par rapport à 2018 (220 419 passages)

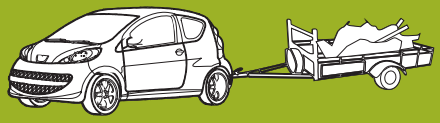

2,24 %

2,24 % du total des déchets traités par le SEVADEC ont été valorisés en énergie.

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales).

<table>
<tr><td rowspan="2">Déchets de la collectivité

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie, marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</td><td colspan="3">Déchets ménagers et assimilés
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets</td></tr>
<tr><td>Déchets occasionnels

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats…</td><td colspan="2">Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>• Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
= Ordures ménagères résiduelles</td><td>• Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre…)</td></tr>
</table>

Source : C.G.D.D.

Biodéchets : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

D.D.S. = Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

D.A.S.R.I. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits).

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyblables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines.

P.E.H.D. = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, …) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout-venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

UNITE DE BIOMETHANISATION

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion », celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de «biogaz», mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé «digestat».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

D.D.A.E. : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

P.V.D.R. : Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

C.C.P.O. : Communauté de Communes Pays d'Opale.

C.C.R.A. : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

G.C.T. & M. : Grand Calais Terres & Mers.

www.sevadec.fr

J'agis on y GAGNE !

facebook.com/sevadec2020

281 rue Jacques Monod - BP20 - 62101 Calais cedex
Standard 03 21 19 58 30 - Fax 03 21 36 58 41

www.sevadec.fr

ÉLIMINATION VALORISATION DES DÉCHETS DU CALAISIS